ATLAS DU PATRIMOINE BÂTI DE LONGUESSE

Atlas du Patrimoine Bâti

Parc naturel régional du Vexin français

Villes & Pays d'art & d'histoire

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS SOUHAITE REMERCIER, POUR LEUR PARTICIPATION À LA DÉMARCHE ET À LA RÉDACTION DE CET ATLAS :

L'équipe municipale de Longuesse ;
Le Conseil départemental du Val d'Oise ;
La stat up Ville Vivante chargée des entretiens BIMBY.

Le Parc remercie également chaleureusement l'ensemble des habitants ayant pris part à la démarche participative de révision du PLU de Longuesse.

Ont participé à l'élaboration et à la rédaction de cet Atlas au sein de l'équipe du Parc, sous la direction d'Agnès Lanthier, directrice du Parc : Lise Bréant, Romain Dillenseger, Nicolas Galand, Patrick Gautier, Magali Laffond, Marie Loriné, Léa Pétard, Valérie Rogez-Boubounelle, Guillaume Sodezza

PREAMBULE

La démarche d'Atlas du patrimoine bâti initiée par le Parc naturel régional du Vexin français a été lancée dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire (PAH) signée en septembre 2014 avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Cet outil élaboré à l'échelle communale répond à plusieurs objectifs : d'une part, le développement et la valorisation d'une connaissance historique et architecturale partagée du territoire ; d'autre part, la lutte contre la banalisation du paysage bâti, en associant élus et habitants au processus.

Après une première expérimentation à Marines, un second Atlas du patrimoine bâti a été entrepris à Longuesse. Là où Marines est un bourg important du Vexin français, à bien des aspects assez urbain et faisant figure de petite ville au cœur d'un territoire rural, Longuesse possède toutes les caractéristiques d'un petit village rural. Ces deux Atlas présentent donc deux communes aux caractéristiques bien différentes, en quelque sorte deux types d'urbanisation du territoire vexinois.

Le but de cette publication est de proposer une restitution globale et synthétique du travail d'analyse cartographique et d'inventaire des patrimoines qui a été mené en 2017-2018 à Longuesse. Elle met particulièrement l'accent sur les patrimoines du quotidien, qui ne font pas toujours l'objet de protections intentionnelles et qui sont de ce fait plus fragiles alors même qu'ils constituent une part de la spécificité et de l'histoire de Longuesse.

L'Atlas du patrimoine de Longuesse a été réalisé en parallèle de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Celle-ci est venue enrichir le travail de l'Atlas en ouvrant la réflexion sur l'aménagement du village aujourd'hui et demain. La révision du PLU s'est accompagnée d'une démarche participative et notamment d'ateliers et de visites dont on pourra retrouver des éléments dans l'Atlas.

La publication se divise donc en deux parties. Tout d'abord elle présente l'évolution de la morphologie générale du village de Longuesse et s'intéresse donc à l'échelle du village. Dans un second temps elle se focalise sur les bâtiments et fait ressortir les éléments marquants du patrimoine quotidien du village. Enfin, la conclusion propose quant à elle de se projeter vers le futur et met en valeur les enjeux d'aménagement du village aujourd'hui et demain, notamment pour préserver le patrimoine bâti et conserver la variété et la singularité des constructions traditionnelles.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE 3

INTRODUCTION
LA METHODE DE L'ATLAS DU PATRIMOINE BÂTI DE LONGUESSE 6

I. FORMATION ET HISTOIRE DU VILLAGE 9

1. Description du village aujourd'hui 10

a) Un village dans son paysage 10

b) Le bourg de Longuesse aujourd'hui 11

2. Longuesse : histoire d'un village 13

a) Les occupations anciennes et les traces archéologiques 13

b) Le Moyen Âge 15

c) L'époque moderne 19

d) Du XIXe au début du XXe siècle : de nouveaux aménagements 22

e) La période contemporaine et les constructions les plus récentes 28

II. LES GRANDS TYPES DE PATRIMOINE BÂTI À LONGUESSE 31

1. Se déplacer : le patrimoine des routes et des chemins 32

a) Routes et chemins 32

b) Croix de chemin, balisage et autres signalétiques 33

c) Chemin de fer 35

2. Aménager : espaces publics et monuments 36

a) Eglise 36

b) Cimetière 37

c) Mairie-Ecole 39

d) Aménagements hydrauliques et hygiène publique : lavoirs, abreuvoirs 41

3. Cultiver, produire et travailler 42

a) Fermes 42

b) Moulin 47

c) Industrie 48

4. Habiter 49

a) Maisons rurales 49

b) Maisons de bourg 51

c) Maisons bourgeoises 52

CONCLUSION 54

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES 60

ANNEXES 62

GLOSSAIRE 70

INTRODUCTION

MÉTHODE DE L'ATLAS DU PATRIMOINE BÂTI DE LONGUESSE

L'Atlas du patrimoine bâti de Longuesse a été élaboré grâce à une méthode double : d'une part l'étude de l'agencement du bâti à grande échelle pour comprendre la morphologie du village et son évolution au cours du temps et d'autre part, à plus petite échelle, afin de s'attarder sur les bâtiments en eux-mêmes et de repérer et étudier les éléments patrimoniaux en s'appuyant sur un inventaire exhaustif.
Enfin un troisième temps de réflexion a consisté à se projeter dans le futur pour réfléchir aux enjeux d'aménagement du village aujourd'hui et demain. Pour cela, l'Atlas s'est appuyé sur les travaux conduits lors de la révision du PLU de Longuesse.
Pour mener à bien ce travail plusieurs techniques de recherche ont été mises en œuvre. Le croisement des données de terrain, cartographiques et archivistiques a permis de retracer, le plus finement possible, l'histoire architecturale du village.

D'où vient l'information ?

La démarche d'Atlas du patrimoine bâti a consisté dans un premier temps à collecter l'information nécessaire pour retracer l'évolution du village de Longuesse et de sa morphologie.
Une partie des données est issue de sources écrites et graphiques. Pour beaucoup, il s'agit de ce qu'on appelle les sources primaires, c'est-à-dire tous les documents originaux qui ont été créés au moment même de l'événement ou de la situation qu'ils relatent (carte, photographies, témoignages, documents administratifs…). Elles fournissent donc une donnée brute.
Pour recueillir ces sources primaires, un travail de recherche a été nécessaire aux Archives départementales du Val-d'Oise à Cergy-Pontoise (ADVO) et dans une moindre mesure aux Archives nationales de France à Paris. Il a permis de collecter de nombreux documents, souvent administratifs, qui éclairent l'histoire de Longuesse depuis le XVIIIe siècle jusqu'au XXe siècle. Parmi eux il faut en particulier citer les plans et cartes anciens : carte de Cassini, plan d'intendance, plan d'état-major et cadastre dit napoléonien qui ont servi de base à la

compréhension de l'évolution de la morphologie du village. Des sources plus anciennes, médiévales, transcrites dans des publications ont également été mobilisées.
Mais les sources écrites secondaires ont également pu être exploitées. Il s'agit de toutes les études, articles, recherches qui visent à la présentation, la synthèse ou encore l'analyse des sources primaires et donc à leur interprétation. Elles sont venues compléter la recherche. Ces sources secondaires sont toutes listées en bibliographie à la fin de cette publication.
Par ailleurs, le travail s'est appuyé sur le recensement et l'analyse des sources matérielles : les bâtiments et les vestiges archéologiques.
Les sources archéologiques (sous la forme des rapports de fouilles réalisés par les archéologues ayant travaillé à Longuesse) ont été mobilisées en particulier dans la première partie du travail car elles permettent une compréhension des périodes les plus anciennes du village en palliant l'absence des sources écrites. Il s'agit principalement d'une collecte de données des rapports de fouilles archéologiques ayant eu lieu à Longuesse.
En outre, le travail de terrain a été un passage indispensable pour la réalisation de l'Atlas. Un inventaire exhaustif des constructions patrimoniales a été réalisé. Ces dernières ont pu être identifiées grâce à un recensement systématique des éléments bâtis antérieurs à 1950 et en s'appuyant sur les données cartographiques précédemment réunies. Tous les éléments patrimoniaux ont été enregistrés grâce à des fiches de terrains normalisées.

Comment l'information est-elle traitée ?

Une fois l'information collectée il s'agit de la traiter, de l'organiser et de l'interpréter. Les différents types de sources ont été confrontés et croisés afin de pouvoir mettre en récit l'histoire du patrimoine de Longuesse.
Ainsi pour comprendre l'évolution morphologique du village, il a été nécessaire de s'appuyer sur les données archéologiques qui donnent une vision des périodes les plus anciennes et sur les différentes cartes qui représentent clairement l'implantation du bâti, sa forme, son évolution. D'autres éléments ont pu être déterminants : les chartes médiévales, les actes notariés, les documents cadastraux pour comprendre l'histoire des propriétés, de leurs occupants et de leurs fonctions. Il convenait enfin de remettre tous ces faits dans un ordre chronologique et d'inscrire tous les éléments dans un contexte plus général.
A l'échelle du bâti, les données de terrain ont permis d'identifier les éléments patrimoniaux importants, de les décrire et d'estimer leur datation. L'interprétation se complète par le recours là encore à la cartographie ancienne, mais aussi aux diverses pièces d'archives administratives (matrices cadastrales, actes notariés…). La monographie de l'instituteur, rédigée en 1899, a également été un outil de travail précieux.
Les données ont enfin été synthétisées sous forme de cartes qui permettent de présenter un grand nombre de données en un seul document graphique. Celles-ci participent alors à l'enrichissement du Système d'information géographique du Parc (ou SIG), outil indispensable de connaissance du territoire.

Comment ce travail est-il restitué ?

Ce travail de recherche a été restitué selon plusieurs modalités. D'une part l'inventaire du patrimoine bâti de Longuesse a été entièrement intégré à une base de données interne au Parc naturel régional du Vexin français sous forme de fiches d'inventaire. Celles-ci ont un usage de conservation de la connaissance et d'outil pour les techniciens du Parc, les professionnels, les élus, les aménageurs que le Parc pourrait accompagner. Elles sont également accessibles au grand public sur le websig collectif des Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France qui propose une carte interactive des patrimoines bâtis.
Pour compléter la fonction technique et opérationnelle des fiches d'inventaire, la présente publication a été réalisée pour proposer une mise en récit synthétique et facilement abordable. Elle s'adresse à tous : habitants de Longuesse ou du territoire, amateurs d'histoire ou d'architecture ou simplement curieux. Dans les pages qui suivent, le difficile équilibre entre exigence de recherche et facilité de lecture, pour permettre à tous de découvrir l'intérêt du patrimoine de Longuesse, a été recherché.

I. FORMATION ET HISTOIRE DU VILLAGE

1. Description du village aujourd'hui

a) Un village dans son paysage

La commune de Longuesse, dans le Val d'Oise, est située à 20 km de l'agglomération de Cergy-Pontoise et fait partie du canton de Vigny. Elle s'implante au fond de la vallée de l'Aubette de Meulan sur le tracé de la route départementale 169, dans un paysage à dominante agricole.

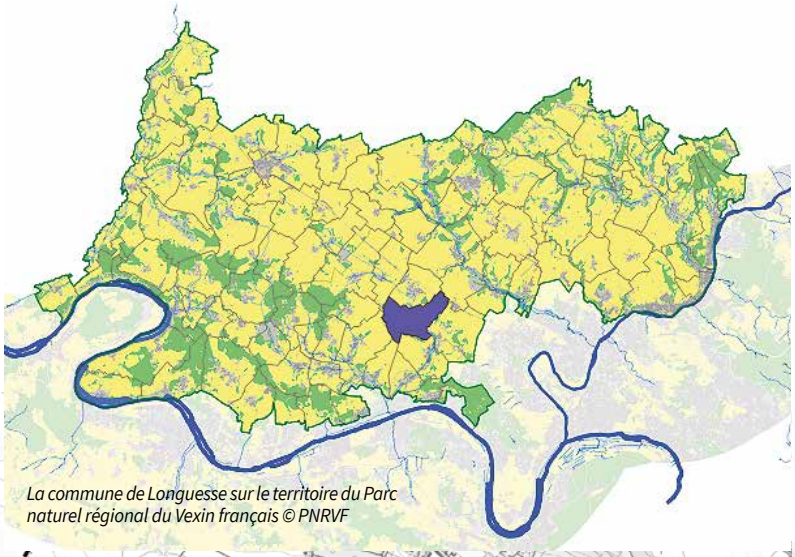

La commune de Longuesse sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français © PNRVF

Situé à 2 km de Vigny, le chef-lieu de canton, Longuesse se trouve entre deux plateaux agricoles : un à l'ouest entre les communes d'Avernes, Seraincourt et Gaillon-sur-Montcient et un autre à l'est entre les communes de Cergy-Pontoise, Us et Magny-en-Vexin. Ces plateaux sont occupés par des cultures céréalières favorisant un paysage ouvert. Ils sont séparés par une vallée creusée par la rivière Aubette de Meulan dont le village suit le cours. Au sud du territoire communal à la limite avec Condécourt, le ruisseau de Sire Fontaine s'implante quant à lui dans un vallon. D'un point de vue géologique le centre de la commune est composé d'un sous-sol crayeux tandis que les marges sont formées de sable et de calcaire.

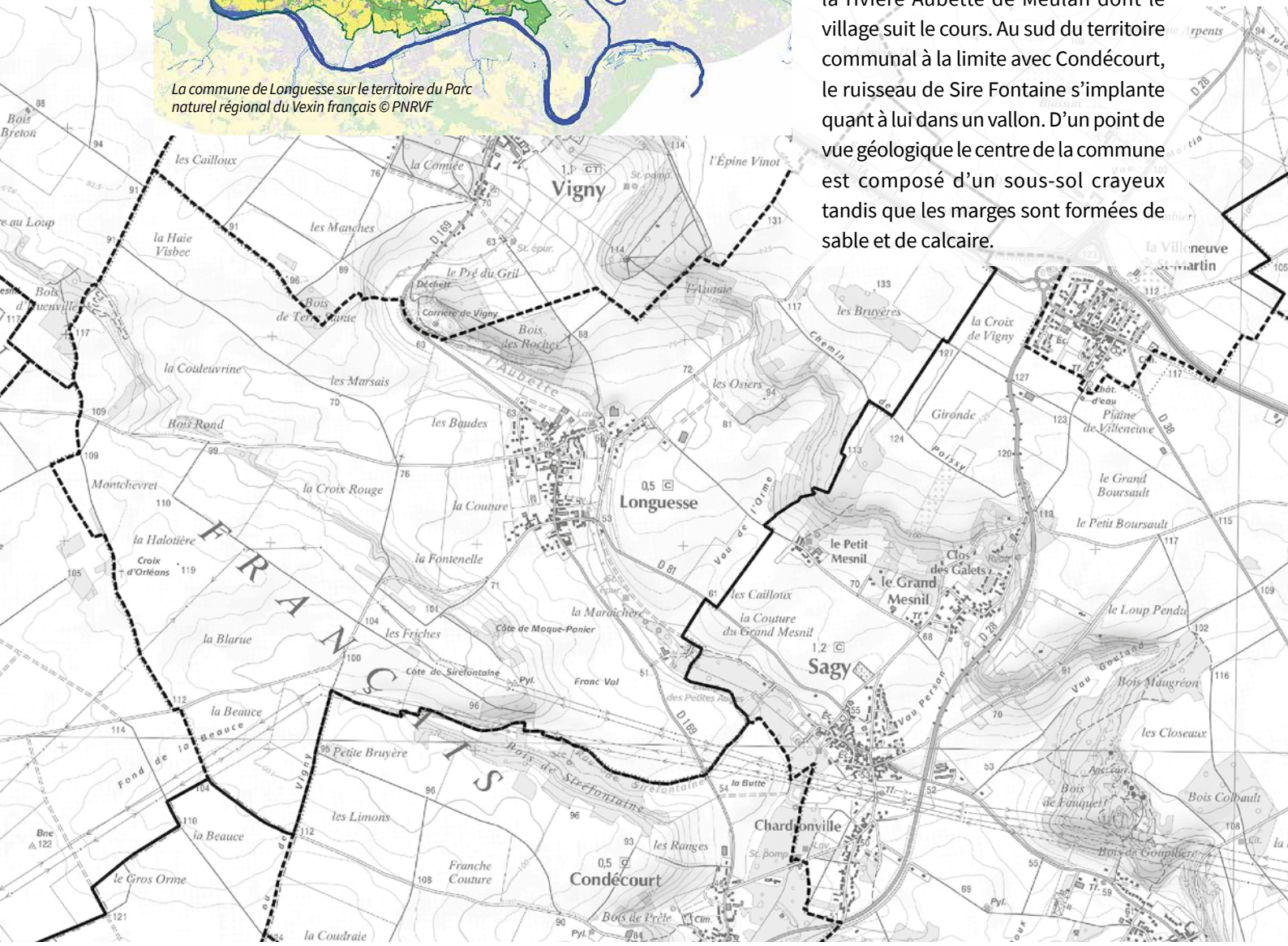

La commune de Longuesse © IGN

La sortie et les abords du bourg de Longuesse
© Marie-Elise Beyne

Le paysage à l'extérieur du bourg est marqué par sa vocation agricole : il est dominé par les grandes cultures, qui représentent 700 des 850 hectares de la commune. Il est ouvert et le regard porte loin à l'horizon. Comme la commune se situe dans une vallée, le relief vient finalement cadrer les points de vue. L'horizon apparaît plutôt boisé et quelquefois ponctué de bosquets : le boisement représentant environ 50 hectares de la commune. Le bourg qui apparaît quant à lui globalement minéral donne donc sur des extérieurs végétalisés.

b) Le bourg de Longuesse aujourd'hui

Le village de Longuesse se situe sur la rive droite de l'Aubette de Meulan et prend la forme d'un « village-rue ». Un seul écart est à signaler à l'est, formé d'un groupe de constructions dédiées à l'agriculture.

Le village s'étend le long de la Route départementale 169 qui relie Vigny au nord et Condécourt au sud. Elle est coupée au nord et au sud par deux voies transversales qui permettent de rejoindre Frémainville, Rueil et Sagy. Le bâti est implanté en alignement continu sur la rue, laissant les parcelles de jardin en arrière-plan. Le village apparaît ainsi comme un noyau bâti entouré par une « ceinture verte » formée des parcelles de jardins ou cultivées.

Plan du bourg de Longuesse
© Open Street Map

La Grande Rue de Longuesse © Marie-Elise Beyne

La rue principale porte aujourd'hui le nom de Grande Rue. Au Sud elle est coupée par la rue de la Fontenelle qui conduit vers Seraincourt et la rue de l'Aubette qui mène à Sagy. La Grande Rue s'élargit au nord du village au niveau d'un carrefour entre la rue du Moulin, menant vers l'Aubette de Meulan puis vers Ableiges, et la rue des Roches qui conduit vers Vigny. Les principaux équipements du village, l'église, la mairie et l'école, se situent au niveau de ce carrefour.
Le village est dominé par de grandes fermes sur cour dont les bâtiments longent la rue. Certaines d'entre elles ont été reconverties ou divisées. Des maisons rurales complètent le tissu bâti historique. Assez lâche à l'origine comme souvent dans les villages ruraux, celui-ci a été densifié au fil du temps avec des constructions, édifiées au coup par coup dans les espaces libres, notamment à partir du XIXe siècle et surtout du XXe siècle. Ce sont enfin des constructions planifiées de lotissements qui complètent le paysage bâti, en dehors du périmètre du village ancien, au nord-est, nord-ouest et au sud du village.

L'organisation actuelle du village de Longuesse est le fruit d'une longue histoire, que l'étude du bâti, l'archéologie et les archives permettent de reconstituer.

Cartographie de l'évolution du bâti de Longuesse © PNRVF

Principaux vestiges archéologiques découverts à Longuesse © carte PNRVF fond Open Street Map

2. Longuesse : histoire d'un village

a) Les occupations anciennes et les traces archéologiques

Comprendre la naissance d'un village n'est pas toujours aisé. Pour les périodes les plus anciennes, les études archéologiques peuvent pallier la rareté ou l'absence des sources écrites.

A Longuesse, l'occupation humaine semble très ancienne. Le village est cité pour la première fois dans les sources écrites en 884 sous le règne du roi carolingien Carloman II (vers 866 - 884). Toutefois les traces archéologiques remontent bien avant le premier Moyen Âge.

Selon la monographie de l'instituteur rédigée en 1899, un dolmen – c'est-à-dire un monument funéraire mégalithique - aurait existé au lieu-dit « La Pierre aux prêtres » à qui il aurait donné son nom. Indiqué sur le cadastre napoléonien, la Pierre aux prêtres se situe au sud-ouest de la commune, non loin de la route menant au hameau de Rueil à Seraincourt. Ce dolmen aurait pu dater du Néolithique (5500 – 2200 avant notre ère), période des premiers agriculteurs. Malheureusement rien ne permet aujourd'hui de vérifier les dires de l'instituteur.

Une nécropole de l'âge du Fer (800 – 52 avant notre ère) a été découverte en 1979 au sud-est de la commune, au lieu-dit Fond-de-la-Gâtine, à la limite avec la commune de Seraincourt. Cette nécropole se compose de 23 tombes à incinération : les cendres des défunts y ont été enfouies dans des fosses parfois recouvertes par des petits tertres de terre, appelés tumulus. Une structure funéraire un peu plus importante que les autres, se compose même de deux tumulus reliés par un bandeau de pierre, qui recouvraient les restes d'un bûcher funéraire et les cendres d'un défunt. Un rituel funéraire très particulier y a été mis en œuvre : des blocs de silex ont été placés sur le bûcher funéraire et ont éclaté sous l'effet de la chaleur. Les morceaux de pierre ont ensuite été recueillis et disposés autour de la fosse de l'incinération en cercle. Accompagnant les cendres, les archéologues ont également découvert un petit anneau ouvert en cuivre recouvert par une feuille d'or. Cet anneau est daté de l'extrême fin de l'âge du Bronze (2200 – 800 avant notre ère). Il a été réalisé selon une forme et une technique très proche d'autres anneaux de la même période découverts en Grande-Bretagne et surtout en Irlande. Une tombe à incinération sous tumulus découverte sur le site de Rathgall en Irlande semble avoir mis en œuvre un rituel funéraire très proche de celui des tumulus jumeaux de Longuesse. Ainsi, selon Christophe Toupet qui a mené les fouilles de la nécropole à Longuesse, il pourrait témoigner d'échanges commerciaux, voire culturels des habitants de Longuesse à cette époque avec les îles britanniques.

Pour ce qui concerne la période antique (52 avant notre ère – 476), plusieurs éléments archéologiques sont également à signaler. Ainsi au lieu-dit « La Blarue » les restes d'un puits et de bâtiments (tuiles, céramiques, monnaies) ont été identifiés. Par ailleurs, des vestiges du réseau viaire antique sont lisibles dans le territoire.

C'est le cas en particulier avec la chaussée Brunehaut à l'ouest de la commune. Ce chemin, nommé chaussée Brunehaut apparemment depuis le Moyen Âge, était une ancienne voie romaine, en service à partir du Ier siècle environ. Il s'agissait d'un tronçon de l'itinéraire de Beauvais à Orléans en passant par Marines et Meulan. Dans le Val d'Oise cette chaussée formait une route droite d'un peu plus de 16 km, mais il ne subsiste aujourd'hui qu'un chemin entre Meulan et Vigny.

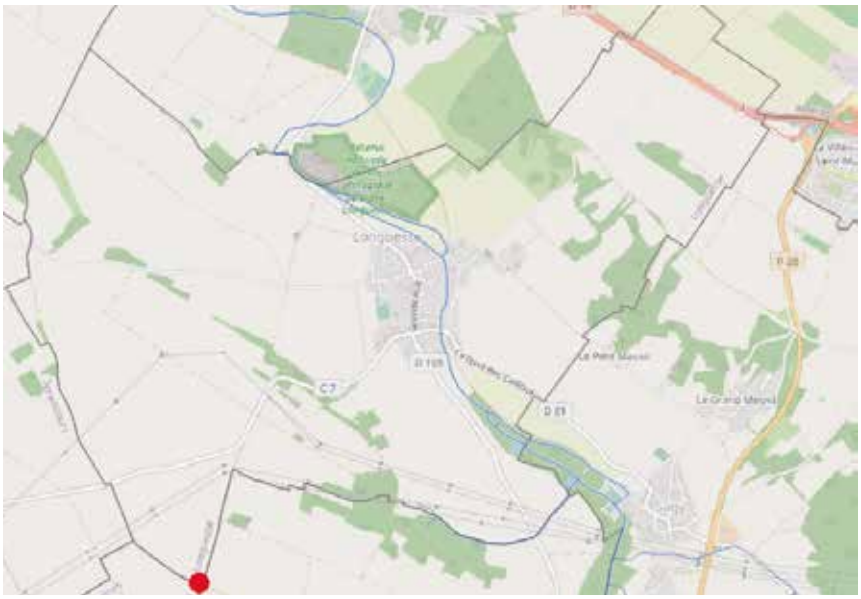

Photo de la borne issue du dossier de préinventaire de 1972 © ADVO

Carte de l'emplacement de la borne © PNRVF fond Open Street Map

Une borne en grès probablement gallo-romaine a d'ailleurs été retrouvée sur le bord de la chaussée Brunehaut au lieu-dit « La Biosse » ou « La Beauce », à la limite sud-ouest de la commune, entre Longuesse et Condécourt. Il s'agit d'un bloc de pierre brut aménagé grossièrement en forme de parallélépipède rectangle de 90 sur 50 cm. Cette borne était apparemment accompagnée de deux autres, soigneusement taillées, qui furent détruites au milieu du XXe siècle, et qui auraient pu dater du XVIIIe siècle.

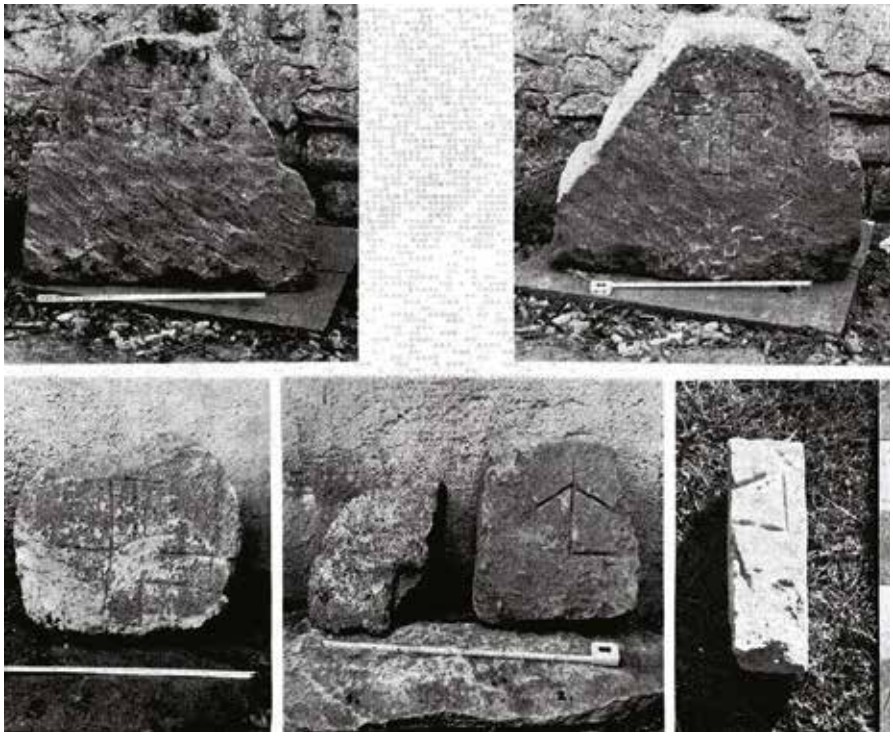

Stèles mérovingiennes découvertes non loin du moulin de Longuesse ©DR cliché publié dans Gallia Préhistoire, 1965, article d'André Piganiol

Enfin une nécropole de l'époque mérovingienne au début du Moyen Âge (476-751) a été identifiée à Longuesse sur les lieux-dits « La Grande-Pièce-sous-le-Parc » et « Sous-les-Roches-Routure », proche du bourg. Elle contenait plus d'une vingtaine de sarcophages en pierre ou en plâtre, ainsi que des stèles funéraires en pierre et quelques objets mobiliers (des vases, une boucle de ceinture en bronze). Deux sarcophages avaient été déjà découverts de longue date en 1884, par le meunier de Longuesse alors qu'il labourait un champ. Les autres ont été mis au jour en 1963 au moment de la pose d'une canalisation d'eau.
L'ensemble de ces vestiges archéologiques atteste donc d'une occupation ancienne du territoire de Longuesse par les communautés humaines. Si certaines n'ont laissé que des traces ténues dans le village ou ont été oubliées au fil du temps, d'autres ont influencé l'organisation du village, du parcellaire et des voies de communication, comme en particulier la chaussée Brunehaut.

ZOOM : sarcophages et stèles en pierre mérovingiens (vestiges archéologiques)

La nécropole mérovingienne découverte au nord du village a livré cinq stèles en pierre. Les quatre premières ont été mises au jour fortuitement lors de la pose d'une canalisation d'eau. Le Centre de recherche archéologique du Vexin français réalise alors une fouille pour le sauvetage des vestiges et les dépose au Musée archéologique de Guiry-en-Vexin. En 1964 une cinquième stèle est découverte lors d'une prospection de surveillance. Elle avait probablement été arrachée par les labours. Elle est également déposée au Musée archéologique du Val d'Oise.
Les stèles ont le plus souvent un sommet arrondi. Deux d'entre elles sont sans décor, tandis que les trois autres portent des motifs simples gravés dans la pierre : croix latine (à branches inégales), croix grecque (à branches égales) ou motif géométrique aujourd'hui difficile à interpréter.
Ces stèles marquaient l'emplacement des tombes. Il ne s'agit pas d'exemplaires inédits : 235 stèles mérovingiennes ont été recensées en Île-de-France sur 35 sites et un grand nombre se trouve dans le Val d'Oise. Elles pouvaient être taillées à l'occasion d'une inhumation mais la fabrication pouvait aussi être anticipée, comme le laisse penser la découverte à Genainville de stèles en cours de taille. Il existe plusieurs formes et typologies de stèles et des catégories de décors différents. Si beaucoup de stèles sont sans décor, certaines comme celles de Longuesse présentent des motifs géométriques ou chrétiens.
Bien souvent en Île-de-France ce type de stèle est la première manifestation visible de l'implantation des communautés chrétiennes en milieu rural. Ainsi à Longuesse, les stèles funéraires à motifs chrétiens révèlent la présence de croyants dès le premier Moyen Âge avant même la trace de la construction de la première chapelle. L'emplacement du cimetière, non loin du moulin, indique l'implantation tôt dans l'histoire d'une communauté très proche du centre actuel du bourg.

b) Le Moyen Âge

Peu d'informations sont disponibles sur le village de Longuesse et son organisation au Moyen Âge. Quelques archives et textes médiévaux éclairent en particulier l'histoire de la propriété dans le village. Par ailleurs en dehors du cimetière mérovingien situé au nord-est du bourg dont il a déjà été question, les vestiges matériels médiévaux sont assez ténus. Parmi eux on compte premièrement deux croix en pierre, probablement liées au réseau viaire : la croix d'Orléans datée du XIIe-XIIIe siècle et le socle de la Croix-Rouge qui remonte probablement au XIIIe siècle. Les deux prenaient place le long de chemins particulièrement utilisés au Moyen Âge, notamment la chaussée Brunehaut toujours en service à l'époque.

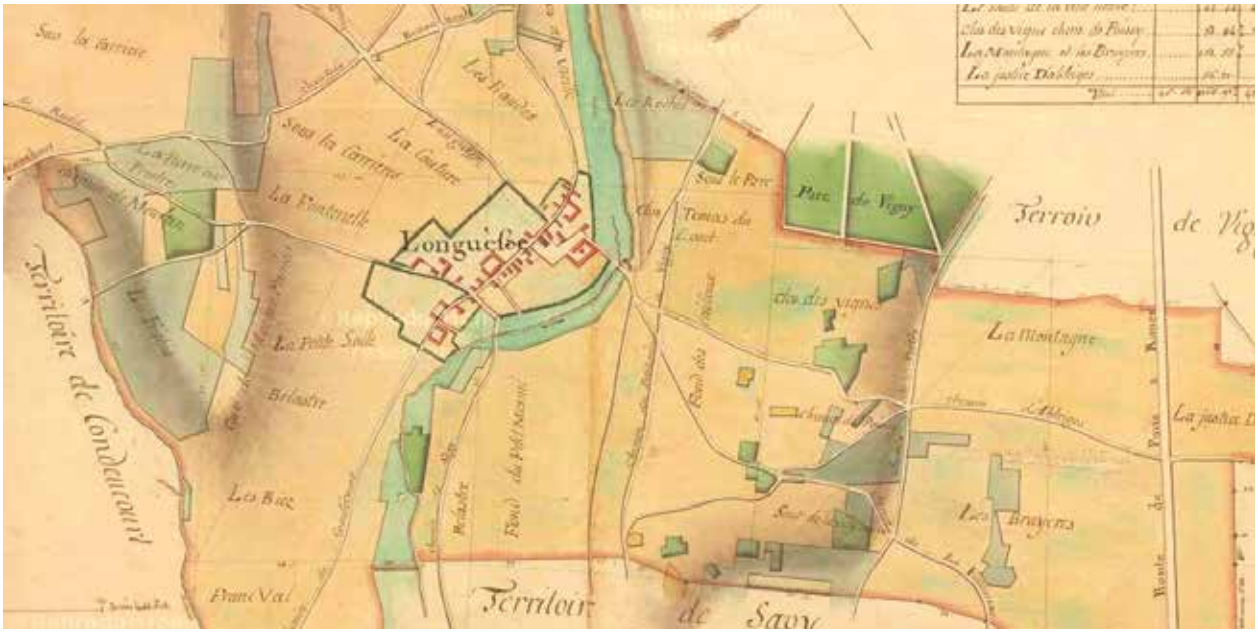

Sur le plan d'intendance de 1771, les grands axes de circulations sont bien visibles. Ils sont probablement déjà en service au Moyen Âge © ADVO

Ainsi le réseau viaire a probablement eu un rôle majeur dans l'implantation et l'extension du bourg de Longuesse. Ce dernier semble se développer à partir du Moyen Âge depuis le croisement entre l'axe nord-sud Théméricourt / Condécourt longeant l'Aubette de Meulan qui correspond à la Grande Rue actuelle et l'axe ouest-est Frémainville /Ableiges qui se matérialise aujourd'hui par la rue des Baudes et la rue du Moulin. Il est probable que Longuesse constituait alors déjà un point de traversée privilégié de l'Aubette de Meulan au niveau du moulin, dans le prolongement de ces deux axes. L'église Saint-Gildard, se situe au niveau de ce croisement, grossièrement au centre du village. Elle a probablement joué un rôle important dans l'organisation sociale et territoriale du bourg.
L'implantation de Saint-Gildard de Longuesse daterait du Haut Moyen Âge. Comme souvent avec les églises du Vexin français, elle a fait l'objet de plusieurs campagnes de construction et de restauration et se compose donc d'éléments datés de diverses époques. La partie du bâti la plus ancienne est constituée du chœur de l'église et de la croisée du transept et remonte au XIIe siècle.
Toutefois les sources historiques écrites permettent d'affirmer que l'église du XIIe siècle remplaça une chapelle plus ancienne, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace.

L'église Saint-Gildard de Longuesse © Marie-Elise Beyne

La chapelle de Longuesse est citée dans les archives à partir du Xe siècle. Ainsi les chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés signalent qu'elle lui est donnée en 918 par le roi Charles le Simple. Mais par la suite, il semble que cette donation ne soit pas respectée ou soit peut-être source de questionnements ou de litiges car à la fin du Xe siècle (entre 979 et 989) dans un acte non daté, l'archevêque de Rouen Hugues fait à nouveau don de l'église de Longuesse à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la demande de son abbé Galon. Cette fois Saint-Gildard est désignée comme une église et non plus comme une chapelle. L'ancien bâtiment est finalement remplacé au XIIe siècle par une nouvelle construction que nous connaissons actuellement.

Outre le don de l'église et de ses revenus, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés agrandit ses possessions terriennes sur Longuesse au cours du temps. Ainsi en 960, le seigneur Pierre de Longuesse et son épouse Hildeburge donnent en aumône à l'abbaye les terres qu'ils possèdent à Longuesse, et d'où ils tirent leur nom. Les moines accordent en remerciement une somme d'argent à Pierre de Longuesse (21 livres et 10 sols) et un anneau en or à sa femme Hildeburge. Ce don fait l'objet d'une cérémonie solennelle, courante à l'époque médiévale. Les cérémonies de don se déroulent en général toujours de la même façon : les actes de donations sont rédigés et lus face à une assemblée de religieux et de laïcs et souvent déposés par le donateur sur l'autel de l'église qui reçoit le don.
Bien plus tard en 1258, Saint-Germain-des-Prés acquiert pour 60 livres parisis des terres à Bouafle, aux Mureaux et à Longuesse avec une maison, son jardin attenant et une vigne. Un jardin de la paroisse est également donné à l'abbaye en 1343 par Jean et Pierre de Viel. Ainsi en 1384, l'abbaye possédait 42 arpents à Longuesse soit environ 20 hectares de terre. La place prépondérante que prenait l'abbaye sur le domaine n'était pas du goût de tous et les archives se font échos de beaucoup de querelles et de procès avec les curés de Longuesse, qui n'étaient pas entretenus par l'abbaye mais à leur propres frais.
Au Moyen Âge, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés est donc un propriétaire important à Longuesse. Fondée par le roi mérovingien Childéric Ier, elle appartient à l'ordre monastique des bénédictins, un des ordres religieux les plus importants à l'époque médiévale. Elle est extrêmement puissante au Moyen Âge et riche de nombreuses possessions, dont les terres de Longuesse ne sont qu'une toute petite partie. Le prestige de l'abbaye explique peut-être la taille importante du chœur de l'église Saint-Gildard, qui est disproportionné par rapport au besoin d'un petit village mais qui marque le paysage de façon ostentatoire.

Nous ne disposons d'aucune carte ou description des abords de l'église Saint-Gildard au Moyen Âge mais ils étaient certainement sensiblement différents d'aujourd'hui, car l'état actuel du carrefour entre la Grande Rue et la rue du Moulin date de la fin du XIXe siècle. Un porche attenant à l'église et enjambant la Grande Rue indiquée sur les plans du XVIIIe siècle était peut-être déjà présent. Il est probable que l'ancien cimetière (déplacé en 1870) existait déjà à proximité de l'église, sur la parcelle attenante directement au nord-est du bâtiment. En effet, les cimetières sont placés traditionnellement à proximité de l'église paroissiale dès le début du Moyen Âge. Le but est avant tout religieux et prophylactique : le défunt cherche à s'assurer la protection divine dans la mort. L'inhumation à proximité de l'église contribue aussi à faire du monument un centre si ce n'est géographique au moins social du territoire : toutes les personnes inhumées au cimetière font partie de la paroisse donc de la même communauté.

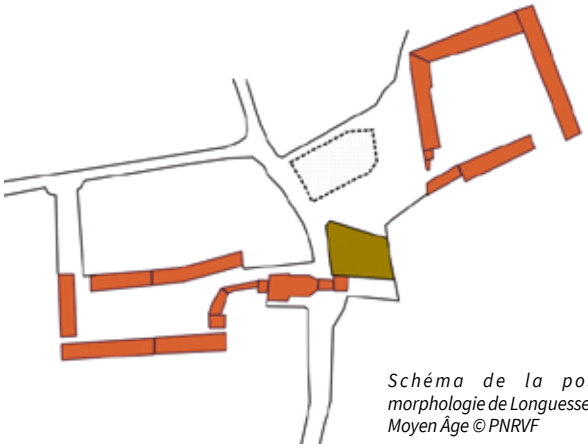

Schéma de la possible morphologie de Longuesse au Bas Moyen Âge © PNRVF

En effet c'est au milieu du Moyen Âge, grosso modo vers le Xe siècle, qu'apparaît le découpage du territoire en paroisses, première unité de maillage administratif local dans l'histoire de France. Parfois la paroisse est définie précisément par écrit dans un acte de fondation, mais souvent ce sont uniquement les usages sur le territoire qui permettent de fixer ses limites. Progressivement les villages se polarisent ainsi autour de l'église : les habitants d'une même paroisse sont ceux qui se rendent à la messe et reçoivent les sacrements dans la même église, se font enterrer dans le cimetière attenant, et payent à l'église la dîme, l'impôt réservé au clergé. L'église est donc un point central du village, qui doit être facilement accessible pour tous les paroissiens, d'où une position centrale et une organisation du bâti autour de ce monument.
Mais si l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés est un propriétaire important à Longuesse au Moyen Âge, il existe également des seigneurs temporels. Malheureusement très peu d'informations sont disponibles sur les seigneurs de Longuesse. On sait que la terre donne son titre à Pierre de Longuesse au Xe siècle, lorsque celui-ci en fait don à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La propriété semble passer au fil du temps entre différentes mains. Aucun château n'est établi à Longuesse, il semble donc que les seigneurs des lieux n'y aient pas eu de résidence permanente, et que le village n'ait donc pas été leur fief principal.

ZOOM : don de l'église de Longuesse par l'archevêque de Rouen à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (acte de cession)

Plusieurs textes médiévaux évoquant les possessions de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Longuesse nous sont parvenus, notamment deux chartes de dons anciennes rédigées en latin, retranscrites et publiées ensuite au XVIIIe siècle par Dom Jacques Bouillart, un moine bénédictin, dans son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez.* Ce volumineux ouvrage paru en 1724 avait pour but de retracer toute l'histoire de l'abbaye et s'appuie sur la copie de nombreuses archives anciennes.

La première charte est de la main du roi Charles III dit le Simple. Elle accorde plusieurs dons à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et notamment des terres à Suresnes, Bouafle ou Meulan. Avec, il donne également « dans le Pays du Vexin » (« in pago Vulcasino ») « capella de Longuessio villa, terris, pratis et decimis eidem villae et capellae adjacentibus » c'est-à-dire la chapelle du village de Longuesse, les terres, les prés, et les dîmes du même village et chapelle adjacente. Cette charte révèle que la chapelle de Longuesse n'est pas un don isolé et exceptionnel mais que de nombreuses possessions sont accordées à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés par le roi de France. Toutes ces terres et les impôts prélevés sur elles assurent à l'abbaye ses revenus.

La seconde charte n'est pas datée mais il est possible de la situer entre 979 et 989. Rédigée par Hugues, l'archevêque de Rouen, elle porte cette fois exclusivement sur Longuesse. Dans cette charte, Hugues donne l'église Saint-Gildard de Longuesse à l'abbé Galon de Saint-Germain-des-Prés suite à une requête de ce dernier. Il s'agissait probablement de réaffirmer une possession qui pouvait être soit peu claire, soit litigieuse. Plus tard au Moyen Âge et à l'époque moderne des traces nous sont parvenues de tensions entre l'abbaye possédant l'église et le curé de Longuesse indépendant de l'abbaye. L'abbaye touchait en effet les impôts relatifs à l'église tandis que le curé ne percevait rien.

Les deux chartes rédigées en latin sont aussi intéressantes pour l'étymologie du toponyme « Longuesse ». Dans la charte de 918 de Charles le Simple, le village est désigné sous le nom de « Longuessio ». Dans le don de l'archevêque de Rouen, Longuesse est désigné par le terme « Longa Axia » le « Long/Grand axe » ou la « Longue voie ». Dans les deux cas, ce nom fait a priori référence à la forme du village-rue dont le bâti est réparti le long d'un axe unique en longueur. L'étymologie confirmerait donc une organisation du village le long d'une grande rue dès au moins le Xe siècle.

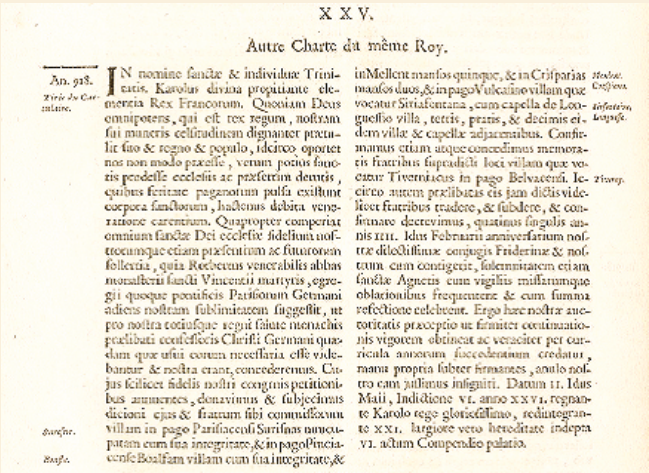

XXV.

Autre Charte du même Roy.

An. 918. Ex Tab. Cartulaire.

IN nomine sanctæ & individuæ Trinitatis. Karolus divina propitiante clementia Rex Francorum. Quoniam Deus omnipotens, qui est rex regum, nostram sui mancipii celsitudinem dignanter prætulit suo & regno & populo, idcirco oportet nos non modo præesse, verum potius famulis prodesse ecclesiis ac præsertim domibus, quibus feritate paganorum pulsa existunt corpora sanctorum, hactenus debita veneratione carentium. Quapropter comperiat omnium sanctæ Dei ecclesiæ fidelium nostrorumque etiam præsentium ac futurorum solertia, quia Roberius venerabilis abbas monasterii sancti Vincentii martyris, egregii quoque pontificis Parisiorum Germani adiens nostram sublimitatem suggessit, ut pro nostra totiusque regni salute monachis præfibati confessoris Christi Germani quædam quæ usui eorum necessaria esse videbantur & nostra erant, concederemus. Cujus scilicet fidelis nostri congruis petitionibus annuentes, donavimus & subjecimus dictioni ejus & fratrum sibi commissorum villam in pago Parisiacensi Surisnas nuncupatam cum sua integritate, & in pago Pincia-censi Boalfam villam cum sua integritate, & in Mellent mansos quinque, & in Crisparias mansos duos, & in pago Vulcasino villam quæ vocatur Sirialfontana, cum capella de Longuessio villa, terris, pratis, & decimis eidem villæ & capellæ adjacentibus. Confirmamus etiam atque concedimus memoratis fratribus supradicti loci villam quæ vocatur Tiverniacus in pago Belvacensi. Licetque autem præfibatis eis jam dictis videlicet fratribus tradere, & subdere, & confirmare decrevimus, quatinus singulis annis XIII. Idus Februarii anniversarium nostræ dilectissimæ conjugis Friderinæ & nostrum cum contigerit, sollemnitatem etiam sanctæ Agnetis cum vigiliis missarumque oblationibus frequentare & cum summa refectione celebrent. Ergo hæc nostræ auctoritatis præceptio ut firmiter continationis vigorem obtineat ac veraciter per curriculum annorum succedentium credatur, manu propria subter firmantes, annulo nostro eam jussimus insigniri. Datum II. Idus Maii, Indictione VI. anno XXVI. regnante Karolo rege gloriosissimo, redintegrante XXI. largiore vero hereditate indepta VI. actum Compendio palatio.

Suresnes. Bouafle. Meulan. Longuesse. Tiverny.

Copie de la Charte de Charles III le Simple © Gallica

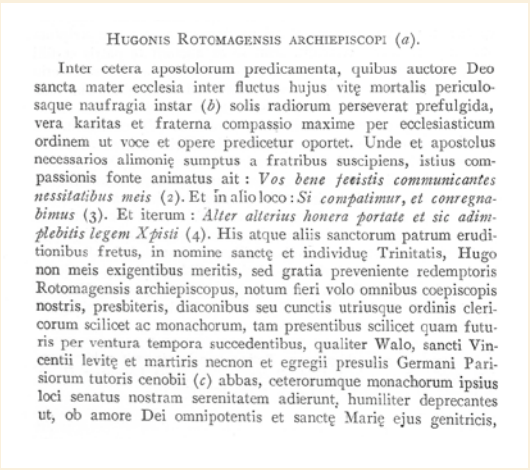

HUGONIS ROTOMAGENSIS ARCHIEPISCOPI (*a*).

Inter cetera apostolorum predicamenta, quibus auctore Deo sancta mater ecclesia inter fluctus hujus vitę mortalis periculosaque naufragia instar (*b*) solis radiorum perseverat prefulgida, vera karitas et fraterna compassio maxime per ecclesiasticum ordinem ut voce et opere predicetur oportet. Unde et apostolus necessarios alimonię sumptus a fratribus suscipiens, istius compassionis fonte animatus ait : *Vos bene feeistis communicantes nessitatibus meis* (2). Et in alio loco : *Si compatimur, et conregnabimus* (3). Et iterum : *Alter alterius honera portate et sic adimplebitis legem Xpisti* (4). His atque aliis sanctorum patrum eruditionibus fretus, in nomine sanctę et individuę Trinitatis, Hugo non meis exigentibus meritis, sed gratia preveniente redemptoris Rotomagensis archiepiscopus, notum fieri volo omnibus coepiscopis nostris, presbiteris, diaconibus seu cunctis utriusque ordinis clericorum scilicet ac monachorum, tam presentibus scilicet quam futuris per ventura tempora succedentibus, qualiter Walo, sancti Vincentii levitę et martiris necnon et egregii presulis Germani Parisiorum tutoris cenobii (*c*) abbas, ceterorumque monachorum ipsius loci senatus nostram serenitatem adierunt, humiliter deprecantes ut, ob amore Dei omnipotentis et sanctę Marię ejus genitricis,

Copie de la charte rédigée par Hugues, archevêque de Rouen © Gallica

c) L'époque moderne

A partir de l'époque moderne et notamment du XVIIIe siècle, beaucoup plus d'informations sont disponibles sur Longuesse, et en particulier des documents cartographiques qui permettent de mieux comprendre l'organisation du bourg et son évolution. Deux plans levés à quelques dizaines d'années d'intervalle sont particulièrement précieux : le plan terrier (1735) et le plan d'intendance (1771).

Le plan terrier de 1735 © ADVO

Le plan d'intendance de 1771 © ADVO

Les informations concernant la population du village deviennent également plus claires. Les registres paroissiaux d'état civil, sont conservés à partir de 1603. Jusqu'à la Révolution, les curés de Longuesse y consignent baptêmes, mariages et inhumations. Les registres permettent d'estimer la population de Longuesse à environ 300 personnes à la fin du XVIIe siècle.

On y constate également que les seigneurs qui possèdent la terre ne demeurent pas à Longuesse, ce qui explique qu'aucun château n'y ait été construit. Les personnages les plus importants du village sont donc les receveurs chargés de collecter les redevances diverses dues aux seigneurs laïcs et religieux. Les familles les plus importantes de receveurs sont les Lasseray et les Becquet qui finissent par se lier grâce à des mariages au XVIIIe siècle. Il semble aussi qu'il existe une seigneurie au lieu-dit Les Baudes à l'ouest de Longuesse. C'est ce que laisse penser une pierre tombale conservée dans l'église et dédiée à Jean Duby « sieur des Baudes ». Selon la tradition orale un ancien couvent aurait existé aux Baudes mais aucune trace ne permet de le confirmer.

Une partie non négligeable des terres reste aux mains de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Selon un bail établi en 1547, l'abbaye possède à Longuesse une ferme attenante à l'église qui se compose d'une maison, d'une grange, d'une étable, d'une cour et d'un jardin ; ainsi que 27 arpents de terres arables, soit environ 12 hectares, répartis sur l'ensemble du territoire de la paroisse. En 1640, les possessions de l'abbaye s'élèvent à 32 arpents soit environ 15 hectares.
Pour ce qui est du pouvoir laïc, à partir du XVIIe siècle la seigneurie de Longuesse appartient aux seigneurs de Vigny et passe entre les mains de prestigieux personnages du royaume de France. A la fin du XVIIe siècle, Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, possède le fief de Vigny et celui de Longuesse. Elle est la petite-fille d'Anne de Montmorency, connétable de France, et amie intime de François Ier. A sa mort, Longuesse reste entre les mains de la famille de Ventadour, et échoit notamment en 1717 à Charlotte Eléonore de la Mothe-Houdancourt, elle-même duchesse de Ventadour. Cette dernière était une femme très en vue à la cour royale pour avoir été gouvernante des enfants de France, et notamment du futur Louis XV qui la considérait aux dires de certains comme sa propre mère.

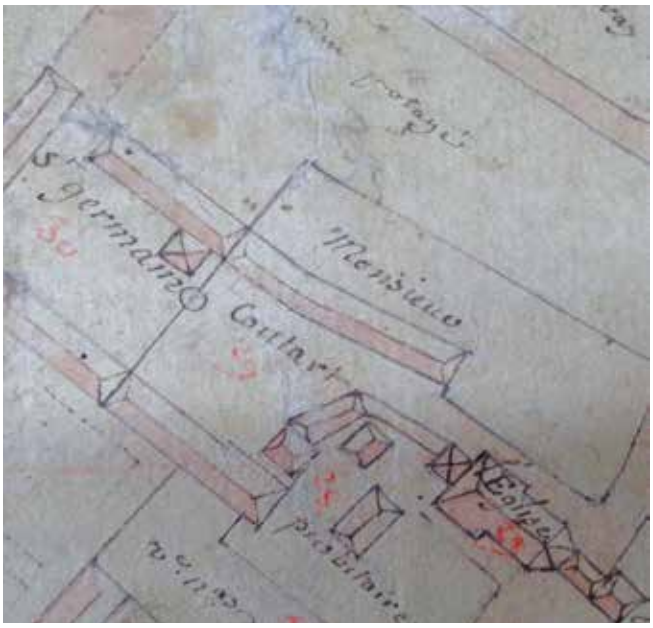

La ferme de Saint-Germain-des-Prés sur le plan terrier de 1735 © ADVO

Par jeux d'héritages et d'alliances, les terres de Vigny et de Longuesse arrivent finalement dans les mains d'Hercule-Meriadec de Rohan-Soubise, prince de Rohan au début du XVIIIe siècle. Les Rohan sont une famille importante et puissante de la noblesse française, issus de Bretagne. Selon la tradition, la famille de Rohan aurait possédé un « pavillon de chasse » à Longuesse mais nous n'en connaissons pas de trace. Ne résidant pas à Longuesse, les Rohan-Soubise ne font construire aucun château. Longuesse reste leur propriété jusqu'à la Révolution française. C'est pour le compte de Charles de Rohan-Soubise qu'est établi le plan terrier de 1735, afin que le prince puisse mieux gérer ses terres et prélever les impôts qui y sont relatifs.

Le centre de Longuesse sur le plan terrier de 1735 © ADVO

Le plan terrier est un jalon important dans la connaissance de la morphologie du village. Il présente son organisation, les routes et chemins, le bâti, les parcelles avec le nom de leur propriétaire. Le bâti est plus lâche qu'aujourd'hui mais son organisation est assez proche de l'actuelle. Les constructions s'étendent le long d'un axe nord-sud, constitué des actuelles Grande Rue, rue des Roches et rue du Moulin. Le carrefour entre ces rues et les abords de l'église sont sensiblement différents d'aujourd'hui. Un porche s'appuie sur le chevet de l'église et passait au-dessus de la Grande Rue pour rejoindre de l'autre côté un bâtiment qui est désigné comme l'école du village. Derrière s'étend le cimetière paroissial. Après le cimetière, la Grande Rue débouche à l'est sur la « Grande Place », aujourd'hui disparue. Celle-ci s'étend devant la « Grande ferme ».

La Grande Ferme sur le plan d'intendance de 1771 © ADVO

La Grande ferme sur le plan terrier de 1735 © ADVO

Il s'agit de la ferme seigneuriale, propriété de la duchesse de Ventadour puis de la famille de Rohan. Le plan d'intendance montre que cette ferme possédait un colombier en 1771, mais celui-ci n'apparaît pas sur le plan terrier de 1735. Le plan terrier indique au total la présence de six fermes dans le bourg de Longuesse. Outre la Grande ferme, la plus importante est la ferme de Saint-Germain-des-Prés qui appartient à l'abbaye et se trouve dans le prolongement ouest de l'église. La toponymie a conservé le souvenir de son emplacement : la rue attenante porte encore aujourd'hui le nom d'impasse de l'Abbaye.

Au nord de la Grande Ferme, l'actuelle rue du Moulin, conduisait au moulin de Longuesse situé sur le cours de l'Aubette de Meulan. Ce moulin apparaît sur le plan d'intendance de 1771. Il appartenait également à la famille de Ventadour puis Rohan. Il s'agit du moulin banal. Sous l'Ancien Régime le seigneur possède le droit de banalité, c'est-à-dire le droit de contraindre les habitants de sa seigneurie à utiliser les équipements (four, pressoir, moulin…) qu'il a réalisés à ses frais sur son domaine moyennant le paiement d'une redevance. Ainsi les habitants de Longuesse étaient tenus de moudre leur blé au moulin banal contre paiement.

ZOOM : le plan terrier de 1735

Un livre terrier est un document foncier de l'Ancien Régime qui compile les déclarations de propriétaires de biens immeubles (terrains, maisons, fermes) dépendants d'une seigneurie donnée et assujettis aux droits féodaux de cette seigneurie. Les terriers peuvent contenir des tables alphabétiques avec les noms des propriétaires ou des plans du parcellaire.

Vue générale du plan terrier de Longuesse, 1735 © ADVO

Le livre terrier de Longuesse est établi en 1735 suite à un édit du roi Louis XV. Celui-ci enjoint tous les propriétaires de la seigneurie de Longuesse à déclarer leurs possessions auprès d'un notaire désigné pour maintenir dans ses propriétés le prince de Rohan-Soubise, baron de Vigny et seigneur de Longuesse. Le livre terrier de Longuesse comprend le plan général levé de toutes les parcelles de la seigneurie et les titres de propriété. Ce document permet donc au seigneur de contrôler ses propriétés et de réclamer l'ensemble des redevances qui lui sont dues.
Le livre terrier comprend un plan général de la seigneurie établi sur une seule feuille à l'échelle 1/1800. Toutes les parcelles y sont indiquées avec le nom du propriétaire et la contenance de chacune. Les propriétés du seigneur sont colorées en rouge.
Le plan terrier est conservé à Longuesse aux XVIIIe et XIXe siècles. Devenu inutile à l'administration publique après la levée du cadastre en 1834, il est apparemment stocké sans soin dans les locaux successifs de la mairie où il subit de nombreuses dégradations. En 1899, l'instituteur du village en rassemble les fragments et permet à nouveau une lecture complète du document, malgré son mauvais état de conservation. Le plan terrier est aujourd'hui conservé aux Archives départementales du Val d'Oise.
Un tel document est d'une aide précieuse pour reconstituer l'histoire du village : on y lit facilement la forme et l'emprise des anciens bâtiments, la morphologie ancienne des rues et enfin l'identité des propriétaires. C'est le témoignage cartographique le plus ancien que l'on possède sur Longuesse.

d) Du XIXe au début du XXe siècle : de nouveaux aménagements

Début du XIXe siècle : un nouvel état de la propriété

Le 14 décembre 1789, en pleine Révolution, l'Assemblée nationale constituante vote la loi de création des communes. Ces dernières deviennent l'unité administrative de base et remplacent donc les paroisses. L'autorité revient au conseil municipal et à son chef, le maire élu par les citoyens. La paroisse de Longuesse devient donc la commune de Longuesse, sans que ses limites ne s'en voient modifiées. Mais l'organisation administrative de la commune change au XIXe siècle et avec elle les types d'archives produites et disponibles. Beaucoup plus nombreuses, celles-ci se composent de documents cartographiques, notamment du plan d'état-major ou du cadastre napoléonien, mais aussi des documents administratifs communaux ou encore des actes notariés. Toutes ces archives permettent de connaître en détail l'évolution de la propriété à Longuesse, ainsi que les aménagements publics réalisés sur toute la durée du XIXe siècle.

Plan du cadastre dit napoléonien de 1835 © ADVO

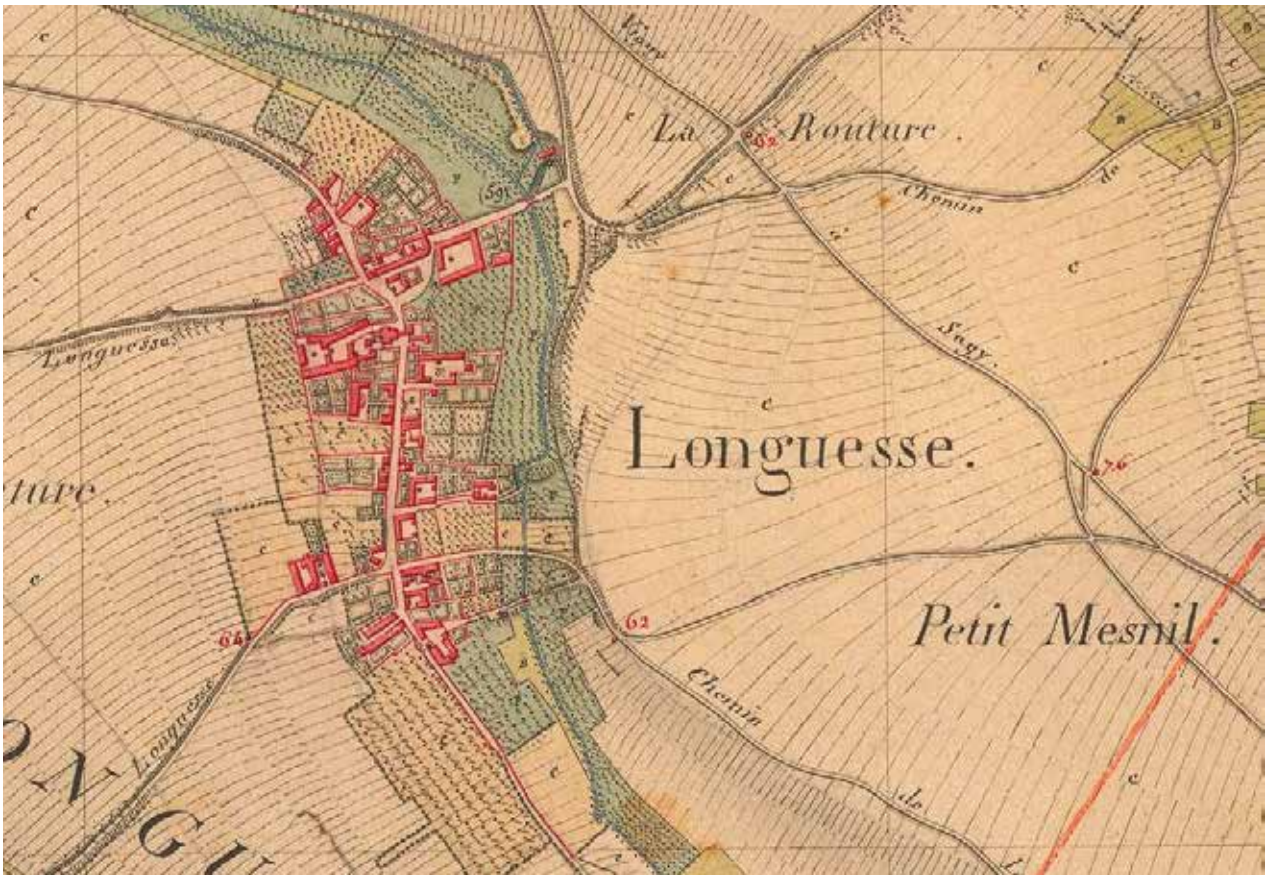

Plan d'état-major de Longuesse © IGN - Géoportail

La morphologie du village semble peu évoluer entre le XVIIIe et le début du XIXe siècle. Sur le plan d'état-major établi entre 1820 et 1824, l'organisation du village est similaire aux plans terriers de 1735 et d'intendance de 1771. Il est notamment possible de retrouver les mêmes grandes fermes qui longent la rue principale du village. L'alternance du bâti avec les espaces cultivés est particulièrement visible sur ce plan d'état-major. Grandes fermes et maisons rurales ménagent des espaces pour des parcelles dédiées au maraîchage, aux pâtures ou aux vergers. La périphérie est bordée par les terres agricoles. Très peu de changements également en 1835 sur le plan du cadastre napoléonien où l'on retrouve les mêmes éléments bâtis, et leur répartition assez lâche le long de la Grande Rue. Le porche attenant à l'église semble toujours présent et est probablement détruit en 1872.

Si l'organisation matérielle du village change peu, la propriété est en revanche bousculée au début du XIXe siècle. En effet avec l'abolition des privilèges du 4 août 1789, les seigneurs et le clergé se voient retirer leurs droits sur les terres. Les seigneurs écartés, la voie est maintenant libre pour les familles des receveurs, historiquement les familles les plus importantes de Longuesse. A la fin du XVIIIe siècle c'est la famille Petit qui avait hérité des charges de receveurs de Saint-Germain-des-Prés tenues par les Lasseray suite au mariage de Jean Petit avec Blandine Lasseray. Leurs descendants se portent progressivement acquéreurs des anciennes propriétés seigneuriales – dont certaines appartiennent encore aux Rohan-Soubise au début des années 1800 - et dans les années 1830 ils sont propriétaires de l'essentiel des terres de Longuesse. A la fin du siècle, enfin la propriété est en grande partie dans les mains de Philippe Vitali, un riche entrepreneur ayant investi dans les chemins de fer et propriétaire du château de Vigny. Les fermes sont pour beaucoup divisées au cours du siècle. Ainsi la ferme de Saint-Germain-des-Prés est vendue comme bien national et partagée en trois parties dès 1791. Le cadastre napoléonien révèle que la Grande ferme et la ferme de la Grande Rue en face de l'église sont également scindées en de nombreuses parcelles. Ce morcellement favorise plus tard la destruction d'une partie du bâti.

L'ère de l'aménagement municipal à la fin du siècle

Les principales transformations urbaines ont lieu à la fin du XIXe siècle. En 1864 l'agent-voyer de Marines établit le plan d'alignement qui revoit légèrement le tracé des rues. Il s'agit de redresser certaines sections, particulièrement dans la Grande Rue. Le but est de faciliter la circulation dans le bourg, avec des voies à deux sens de circulation plus droites et plus larges. L'agent-voyer propose une largeur minimale de 7 m, soit une voie de 5 m entre les deux trottoirs de 1 m. Outre le redressement du tracé de la rue, le plan d'alignement prévoit de modifier l'organisation du carrefour entre la Grande Rue, la rue des Baudes et la rue du Moulin en rognant sur le tracé du cimetière. Ce sera chose faite dans les années 1870.

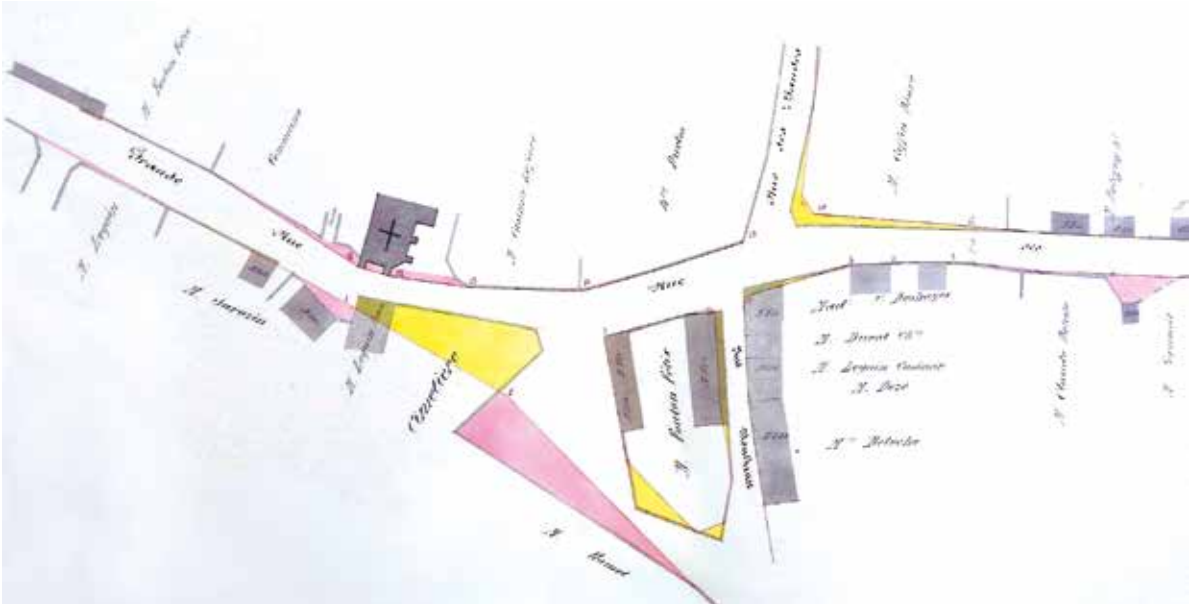

Plan d'alignement de 1864 © ADVO, photo PNRVF

En 1868, le conseil municipal décide la translation du cimetière de son emplacement original vers le lieu-dit « La Routure » à la périphérie du village. Elle est effectuée en 1870. Il s'agit d'une opération très courante à l'époque que l'on retrouve dans de nombreuses communes du Vexin français. Gagnées par les idées hygiénistes, les communes sont nombreuses à vouloir éloigner le cimetière de l'église et du centre-ville pour ouvrir les espaces et les voies de circulation mais aussi écarter un aménagement considéré comme potentiel transmetteur de maladies ou malsain.

La place de l'église aujourd'hui © Marie-Elise Beyne

La translation du cimetière entraîne la libération d'une parcelle dans le centre du bourg, qui devient la nouvelle place du village en 1878. En même temps le tracé des rues est redressé comme le prévoyait le plan d'alignement et efface l'ancienne grande place. La place est empierrée en 1894.
Enfin dernier élément d'aménagement public : le porche en continuité de l'église qui enjambait la Grande Rue est détruit en 1872. La rue s'en trouve plus aérée et ouverte, là encore dans les standards de l'urbanisme de la fin du XIXe siècle gagné par l'hygiénisme.

Outre la translation du cimetière qui est probablement l'aménagement le plus important à l'époque pour la morphologie du village, il faut signaler la construction de deux lavoirs à Sire-Fontaine et sur le chemin de Sagy. Eux aussi témoignent du souci hygiéniste de la période et répondent à une obligation des communes de mettre à disposition au moins un lavoir public dans chaque village. Par ailleurs, une nouvelle mairie est construite en 1889. Au début du siècle, aucun local n'est affecté à la mairie : le maire ou l'officier public conserve les archives chez lui et les réunions et cérémonies comme les mariages se tiennent à son domicile. En 1844, le conseil municipal affecte un local pour servir de mairie et d'école. Celui-ci devenu trop petit, le conseil municipal vote alors la construction d'une nouvelle Maison commune devant accueillir ces fonctions. Enfin en 1898, le conseil municipal décide de la création d'un corps de sapeurs-pompiers municipal, équipé par la mairie, et en 1899 de la construction d'un local pour la pompe à incendie dans la ruelle de l'église. Le local a aujourd'hui disparu. La fin du XIXe siècle entérine donc le souci de l'aménagement des espaces publics au service des habitants par la municipalité.

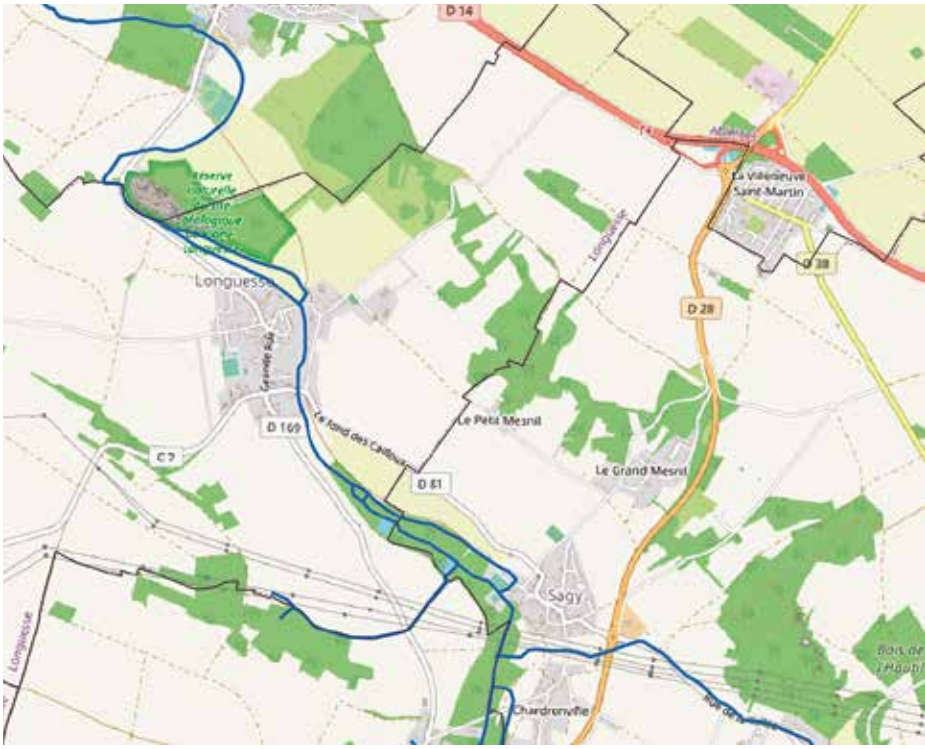

Carte du ruisseau de Sire-Fontaine © PNRVF

L'entrée dans la modernité

Les XIXe et début du XXe siècle correspondent à une période de forte industrialisation en France. Le chemin de fer et les moyens de communication se développent, les progrès de la presse permettent une diffusion des imprimés à grande échelle, les industries montent en puissance et entraînent un exode rural assez important. A Longuesse, la population ne semble pas touchée par ce mouvement d'exode vers la ville et la vocation agricole du village reste marquée. Le développement industriel n'est que marginal et a peu d'incidence sur la morphologie du village. Une féculerie - aujourd'hui disparue - s'installe en 1895 au nord du bourg de Longuesse. Par ailleurs des carrières exploitent la marne calcaire pour la production de chaux et de la pierre calcaire à bâtir. La société les craies de l'Aubette, basée à Triel-sur-Seine, est formée vers 1928 par Charles Tréheux pour l'exploitation des carrières situées sur les parcelles B819, B822, B823.

Carte postale d'un ancien commerce au 26 Grande rue © DR

Le 26 Grande rue aujourd'hui © Marie-Elise Beyne

Quelques commerces enfin sont à signaler sur la commune. Une boucherie est ouverte en 1898 au nom des frères Onzard. François Onzard fait construire une maison, un hangar, une écurie et un abattoir en 1908 à la sortie sud du village vers Condécourt, qui s'ajoutent aux 3 maisons qu'il possède déjà en 1906. Les cartes postales anciennes éditées au début du XXe siècle montrent que le bâtiment en face de l'église est occupé par un tabac et dans son prolongement un café, le « café de la mairie ». Un pétillon – une branche de résineux – est accroché à la façade du tabac. Tout à fait vivace au début du XXe siècle, cette tradition vexinoise consiste à accrocher un rameau de genévrier à l'entrée des établissements servant à boire. Un autre café/tabac a existé sur la Grande Rue, dans la première moitié du XXe siècle, comme en témoignent plusieurs cartes postales.

ZOOM : bail pour une durée de neuf années de la ferme de Longuesse, 1815 (acte notarié)

Les actes administratifs établis pour les successions, achats et ventes, établissements de baux, inventaires après décès etc… sont autant de documents précieux pour comprendre l'histoire d'un lieu ou d'un bâtiment. Ainsi les actes notariés, versés en tant qu'archives publiques tous les soixante-quinze ans, sont une mine d'informations pour les historiens.
Les Archives nationales de France conservent le bail pour l'occupation de la grande ferme de Longuesse établi le 22 avril 1815 par Maître Cailleux, notaire à Marines. Il est rédigé au profit des héritières de la famille de Rohan-Soubise encore propriétaire de la ferme au tout début du siècle : Marie Louise Joséphine de Rohan Guéménée et de sa nièce Berthe Antoinette Aglaé de Rohan. L'acte rappelle d'ailleurs en détail la succession qui fait d'elles les héritières des possessions de Longuesse. Il donne à Michel Hamot et à sa femme Catherine Dallemagne un bail de neuf ans pour l'occupation et l'exploitation des bâtiments de la grande ferme, de terres et enfin du Moulin du Longuesse.
Ce bail est accompagné d'un état des lieux dressé au moment de la signature. C'est une source d'informations précieuse car il livre une description très précise de la ferme et du moulin de Longuesse en 1815. Après avoir indiqué en préambule que les bâtiments se trouvent « dans le meilleur état et entièrement refaits à neuf », l'état des lieux décrit dans les moindre détails chacun des bâtiments qui composent la ferme en s'attardant particulièrement sur les portes, huisseries, fenêtres et et couvertures (éléments les plus susceptibles d'être dégradés). Le lecteur peut ainsi recréer un plan complet de la ferme telle qu'elle s'organisait au début du XIXe siècle. Celle-ci comprend plusieurs espaces à destination du bétail : petite et grande bergerie, étable, porcherie, poulaillers ; mais aussi des bâtiments de stockage pour les céréales : granges à avoine, grande grange à blés et pour le matériel : grande et petite charreterie. La ferme compte enfin le logement du fermier qui s'inscrit parmi les bâtiments agricoles.

Le document mentionne également un colombier qui n'est pas visible sur le plan cadastral car situé au-dessus de la porte charretière, intégré dans le bâti de la ferme. Servit-il à remplacer le colombier de la cour représenté sur le plan d'intendance de 1771 ?

L'état des lieux va même jusqu'à mentionner la niche du chien « couverte de tuiles en bon état » placée dans la cour en face de la porte cochère pour que le chien puisse surveiller l'entrée.
La lecture du document précise également que deux bâtiments sont couverts en paille : il s'agit de deux petits « toits à porc » (c'est-à-dire les porcheries) de la ferme. La ferme est sinon majoritairement couverte en tuiles. Cette question des couvertures est notée dès le préambule de l'état des lieux, probablement parce que le toit en paille ou en chaume est de moins en moins populaire au XIXe siècle : ce couvrement nécessite beaucoup d'entretien et expose à des risques d'incendie alors que la tuile devient bon marché. Ainsi il n'est pas rare au XIXe siècle de voir des municipalités interdire ce type de couvrement par crainte des incendies. L'usage du chaume cesse d'ailleurs globalement dans le Vexin autour du Second Empire.

Enfin le lecteur trouve également dans le document des informations sur les abords de la ferme qui appartiennent aussi à la propriété. La ferme donne sur un clos, un jardin et une pâture. Aujourd'hui l'ensemble de ces espaces est occupé par des logements modernes. A travers cet acte administratif c'est donc l'entièreté du plan de la ferme et de ses alentours qui peut être reconstituée avec forces précisions.

Le bail pour la ferme de Longuesse établi entre Michel Hamot et les princesses de Soubise © PNRVF, document conservé aux ANF

e) La période contemporaine et les constructions les plus récentes

Avec le XXe siècle, le village de Longuesse prend définitivement l'aspect connu aujourd'hui.

La population de Longuesse est relativement stable dans la première moitié du XXe siècle, entre 200 et 230 habitants, bien que la Première Guerre Mondiale semble avoir affecté la démographie (chute de 231 à 197 habitants entre 1911 et 1921 dont 7 habitants morts au front). Elle commence à augmenter dans les années 1970, passant de 246 en 1968 à 304 en 1975, elle atteint 425 habitants en 1990, 511 en 1999 et 527 en 2006 : elle a donc doublé en 30 ans. Cette augmentation démographique est liée principalement à une augmentation du solde migratoire - c'est-à-dire à des personnes qui viennent s'installer à Longuesse - et non à l'augmentation des naissances dans le village. Elle va de pair avec une augmentation de l'emprise du bâti autour du bourg. Proche de la ville-nouvelle de Cergy-Pontoise créée en 1972, et de Mantes-la-Jolie, des axes de communication rapides comme la Route Départementale 14, et porté par le développement de la voiture individuelle, Longuesse est donc touché par le phénomène d'étalement urbain et globalement de « périurbanisation ».

Le lotissement de la rue du Moulin © Marie-Elise Beyne

Entre 1831 et 2015, le bâti se densifie le long des axes principaux du village : la Grande Rue, la rue des Roches, la rue du Moulin, mais s'étend également le long des axes traversant secondaires : la rue des Baudes, la rue de l'Aubette, la rue des Fontenelles, la rue du Président Wilson. Les constructions plus récentes s'établissent d'abord dans les espaces libres, entre les constructions historiques, auparavant dédiés aux jardins et aux cultures, avant de s'étendre sur les bords du village sous forme de lotissements à partir des années 1960-1970. La densification est particulièrement mise en valeur par les photographies aériennes du village, prises entre 1959 et 1989.

Cartographie présentant la densification de Longuesse entre 1831 et 2015 © PNRVF

L'extension urbaine est notamment visible au nord-est du village autour de l'ancienne grande ferme seigneuriale. Cette dernière a connu un morcellement au cours du temps. Elle a été divisée en plusieurs parcelles de façon à être reconvertie en logements individuels. Ce morcellement conduit finalement à la destruction de l'aile sud de la ferme dans les années 1980, pour permettre la construction d'un lotissement neuf. En ouvrant la ferme, cette destruction entraîne l'effacement de la cour. De l'aile sud de la Grande ferme, il subsiste encore une ancienne charreterie au 2 Clos du Moulin. Les jambes étrières sur le pignon sont en saillie, prouvant ainsi que la charreterie se prolongeait dans un autre corps de bâtiment. Les ailes nord et ouest de la Grande ferme ont été conservées et sont reconverties en logements. Au total ce sont trois anciennes fermes présentes sur le cadastre napoléonien qui ont disparu du village aujourd'hui.

Ces dernières modifications et cette étape de densification donnent à Longuesse le visage actuellement connu.

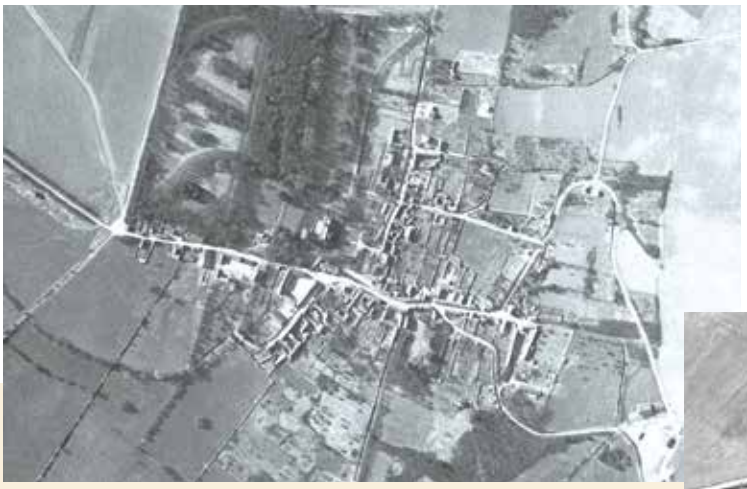

Vue aérienne de Longuesse de 1959

Vue aérienne de Longuesse de 1965

Vue aérienne de Longuesse de 1989

ZOOM : les photographies aériennes du village de 1959, 1965 et 1989, témoins de l'évolution récente du village (photographies).

L'usage de la photographie à des fins documentaires est ancien : peu de temps après son invention en 1839, la photographie est utilisée pour garder trace de la société contemporaine. La photographie aérienne non plus ne date pas d'hier. Son usage à des visées géographiques et topographiques remonte à 1858 avec le dépôt d'un brevet de technique de prise de vue aérienne par Nadar, célèbre photographe, pour servir à la levée des plans topographiques, géographiques et cadastraux. L'usage de la photographie aérienne se généralise après-guerre, et est grandement facilité aujourd'hui par l'usage des drones.

Ces trois photographies aériennes réalisées sur 30 ans témoignent de l'évolution et en particulier de la densification du bâti de Longuesse dans la deuxième moitié du XXe siècle. Sur les clichés de 1965 et de 1989 on retrouve la structure du village de Longuesse organisé le long d'une seule colonne vertébrale constituée par la Grande Rue. Toutefois ces photographies mettent en évidence l'évolution de la densité du bâti au cours du temps.

Sur les photographies les plus anciennes il faut souligner l'importance des murs et des clos, c'est-à-dire des espaces de terres cultivées fermés de murs. Sur les photos de 1959 et de 1965, on constate que ces clôtures sont particulièrement nombreuses et contribuent à structurer le parcellaire presque autant que le tissu bâti lui-même. Sur les photos aériennes actuelles, les murs semblent avoir été détruits pour certains, mais une partie subsiste, parfois recouverts par la végétation.

Par ailleurs les photographies témoignent d'un avant-après dans la densité du bâti. On constate sur le cliché pris en 1965 que les espaces situés au nord-est du village sont encore largement vides de constructions. Les parcelles sont séparées uniquement par des murs qui en délimitent l'emprise. Au contraire sur le cliché de 1989 tout l'espace nord est occupé par les pavillons du lotissement moderne. Ces photos rendent ainsi visible le phénomène d'étalement urbain à l'œuvre à Longuesse sur un peu plus de vingt ans.

II. LES GRANDS TYPES DE PATRIMOINE BATI À LONGUESSE

1. Se déplacer : le patrimoine des routes et des chemins

a) Routes et chemins

Les routes et chemins sont un élément essentiel dans l'histoire d'un village et de son urbanisme : ils peuvent déterminer son implantation, ses limites, structurer les parcelles ou le bâti. Il s'agit d'un patrimoine matériel en soi, qui conserve la mémoire du village mais est aussi susceptible d'être dénaturé ou détruit.
L'une des voies les plus anciennes reconnues sur la commune de Longuesse est la chaussée Brunehaut, itinéraire antique qui permettait de relier Beauvais à Orléans. La chaussée joue un rôle important dans la structuration du parcellaire. A l'ouest, le chemin d'Orléans, qui forme la frontière entre la commune de Longuesse et celle de Seraincourt, également d'origine antique, constituait un itinéraire majeur supplémentaire. De l'autre côté du bourg, à l'est de la commune, le chemin de Poissy, autre axe nord-sud important, semble avoir organisé les parcelles de la commune de la même façon que la chaussée Brunehaut.

Les principales routes de Longuesse © Open Street Map

Le village de Longuesse situé à l'intersection d'axes nord-sud et est-ouest, proche de la chaussée Brunehaut, a pu s'imposer comme un point de passage privilégié de l'Aubette de Meulan, principalement au niveau du moulin. En dehors des ponts qui enjambent le cours d'eau, et sont plutôt situés aux sorties de Longuesse, le village semble se développer principalement autour du croisement entre les axes Frémainville – Ableiges, qui rejoint la chaussée de Brunhaut, et Théméricourt –Condécourt.

Ces axes importants ont été déclassés au fil du temps : ainsi la chaussée Brunehaut n'est plus un axe usité au point de présenter aujourd'hui un tracé discontinu, de même le chemin de Frémainville à Longuesse, aujourd'hui rue des Baudes, n'a plus la même utilité. En revanche les axes traversant le bourg – la Route départementale 169 (Grande rue) et la Route départementale 81 (rue de la Fontenelle) – ont gagné en importance, de même que la Route départementales 14, accessible au niveau de Vigny. C'est en effet cette RD14 qui structure aujourd'hui la circulation rapide sur le territoire.

La croix d'Orléans © Marie-Elise Beyne

b) Croix de chemin, balisage et autres signalétiques

Les croix

Le réseau viaire est accompagné d'un patrimoine spécifique, témoignage de l'histoire, de la fonction et des usages des axes de communication.
Les croix de chemins sont les premiers éléments du petit patrimoine viaire visibles à Longuesse. La commune en compte trois. Les croix revêtent une symbolique religieuse, mais sont également des marqueurs dans le paysage qui signalent les croisements (croix de carrefour) ou les limites de parcelles.

La première croix dite croix d'Orléans, d'origine médiévale, se situe sur le lieu-dit La Halotière, à la limite entre la commune de Longuesse et celle de Seraincourt, le long du chemin d'Orléans qui est d'origine antique. Elle fait partie de la famille des croix pattées du Vexin français, un ensemble de croix de forme particulière et caractéristiques du territoire. Comme toutes les croix pattées, elle est taillée dans un seul bloc de pierre, et ses branches évasées à leur extrémité rappellent des pattes. Ces croix pattées du Vexin français sont toutes datées entre les XIIe et XIIIe siècles. Elles sont interprétées comme des limites de fief, de juridiction ou des bornages de propriétés ecclésiastiques. Dix-huit ont été conservées dans le Vexin, mais pas toujours à leur emplacement originel. La croix d'Orléans n'est pas située directement le long de la voie mais au milieu des champs, à une vingtaine de mètres du chemin. A la Halotière s'élevait une ancienne ferme, qui était déjà en ruine au XVIIIe siècle. Cet emplacement plaide donc bien pour l'hypothèse d'une croix marquant la limite d'un fief ou d'une propriété, d'autant plus qu'elle se situe à la frontière avec la commune de Seraincourt.

La Croix rouge © Marie-Elise Beyne

A l'ouest de la commune, la Croix rouge, datée du XVIIIe siècle, repose sur un socle en pierre qui remonte sûrement du début du XIIIe siècle. Elle est située à un carrefour stratégique entre la chaussée Brunehaut et le chemin de Frémainville à Longuesse. Elle marquait donc probablement un itinéraire de grande importance à la période médiévale, aujourd'hui déclassé. Dans le Vexin, il existe dix croix ou lieux-dits nommés « croix-rouge » tous situés en bordure de très anciens chemins. Le toponyme de croix-rouge est d'ailleurs assez fréquent en France et pourrait, selon certains auteurs, faire référence à la croix symbole de l'Ordre du Temple, portée en signe de reconnaissance par les Templiers. Dans le Vexin, ceux-ci possédaient d'ailleurs au Moyen Âge la commanderie de Messelan sur la commune de Frouville.

Croix de carrefour entre la Grande Rue et la rue de la Fontenelle © Marie-Elise Beyne

Enfin, une croix de carrefour est également présente dans le village, entre la Grande Rue et la rue de la Fontenelle. Il s'agit d'une croix en calcaire adossée sur un mur de clôture qui pourrait dater du XVIIIe siècle. Elle est aujourd'hui en grande partie cachée par la végétation.

La signalisation

Patrimoine beaucoup plus récent du réseau viaire, la signalisation directionnelle constitue également un élément notable. Cette signalétique du XIXe siècle a été plutôt bien conservée dans le Vexin, mais reste un objet menacé car elle n'a plus d'usage aujourd'hui. Elle est constituée de plaques de métal indiquant les directions des principales communes à proximité, accompagnées de la distance en kilomètres. Longuesse compte deux plaques installées au niveau du carrefour entre la rue de la Fontenelle et la Grande Rue, ainsi qu'une au niveau de la sortie nord du village, rue des Roches. Aujourd'hui corrodées, elles ont perdu leur peinture originelle : probablement lettres en relief blanches sur fond bleu.

Plaque de cocher rue de la Fontenelle © PNRVF

Plaque de cocher rue des Roches ©PNRVF

L'implantation de cette signalétique fait suite à la circulaire du 5 novembre 1833, invitant les préfets à préciser le nombre, le coût et la localisation des panneaux directionnels à installer : cette démarche s'inscrit dans une politique nationale d'amélioration des routes et des chemins dont l'état est alors jugé catastrophique. Nommées à l'époque tableaux indicateurs et poteaux indicateurs, ces signalétiques sont aujourd'hui souvent appelées plaques de cocher.

Les rues de Longuesse conservent également le souvenir de l'ancienne signalétique routière en lave émaillée de l'ancien département de la Seine-et-Oise. Ces plaques étaient réalisées par l'entreprise Michelin et datent des années 1930, pour la plupart de 1932. On en compte encore un bon nombre dans les Yvelines, le Val-d'Oise et l'Essonne qui forment l'ancien département de Seine-et-Oise. Une plaque au nom de Longuesse est conservée sur un bâtiment à l'entrée sud du village par la Grande Rue, bien qu'en assez mauvais état.

Ancienne signalétique émaillée de Seine-et-Oise © PNRVF

Plan de la ligne de chemin de fer de Meulan à Magny-en-Vexin conservé aux ADVO © photo PNRVF

C) Chemin de fer

Le réseau viaire est complété durant la première moitié du XXe siècle par le chemin de fer.

Au début du XXe siècle, le département de Seine-et-Oise se dote d'un réseau de chemin de fer local. Longuesse est desservi par la ligne reliant Meulan à Magny-en-Vexin qui appartient au réseau des Chemins de Fer Grande Banlieue. Cette ligne est déclarée d'intérêt public par le Conseil Général en 1908 et commence à fonctionner en 1913. Outre Longuesse, le train s'arrête également à Condécourt, Sagy, Vigny, Théméricourt, Avernes et Gadancourt. Un changement était possible à Sagy pour la direction de Pontoise. La ligne suit le cours de l'Aubette de Meulan jusqu'à Gandacourt. Elle est particulièrement utilisée pour transporter des denrées agricoles : céréales, betteraves ou produits maraîchers. Dans les années 1920-1930, la ligne est surnommée le « Transcarotte » ou le « Tacot ».
Les rails longeaient le cours de l'Aubette sur la rive droite, à l'est du village de Longuesse. Ils suivaient notamment le tracé de l'actuel chemin des Marais. Longuesse disposait d'une halte, implantée le long des voies. Les haltes, de taille plus réduite que les stations, étaient des arrêts moins importants de la ligne et donc desservies moins souvent. La halte de Longuesse, toujours visible le long du chemin des Marais, se composait à l'origine d'un petit bâtiment rectangulaire en pierre calcaire très simple, flanqué de deux annexes : un préau d'un côté pour les voyageurs et une halle à marchandise en bois de l'autre côté. Une plaque émaillée bleue indiquait le nom de l'arrêt (« Longuesse »). Cette construction suit un modèle stéréotypé : c'est le même qui est utilisé pour toutes les haltes sur le réseau. Aujourd'hui le bâtiment a été remanié pour servir de logement : il a été rehaussé d'un étage, et deux annexes plus grandes ont été édifiées de part et d'autre du bâtiment d'origine. Il conserve toutefois toujours la plaque émaillée qui rappelle son ancienne fonction.

Carte postale ancienne : la halte de Longuesse © DR

La gare de Longuesse aujourd'hui © PNRVF

Au fil du temps, le tacot subit la concurrence de la voiture et du camion pour l'acheminement des marchandises. La ligne est finalement progressivement fermée entre 1946 et 1949 faute de rentabilité. Les rails sont démantelés à Longuesse et leur tracé transformé en chemin : le Chemin du marais, parallèle à la Grande Rue. Ce chemin a été loti de pavillons dans la seconde moitié du XXe siècle, autour de l'ancienne gare.

2. Aménager : espaces publics et monuments

a) Eglise

L'église Saint-Gildard construite à partir du XIIe siècle a succédé à une chapelle donnée en 918 par le roi Charles le Simple à la puissante abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Millefeuille architectural, comme le sont souvent les églises vexinoises, elle rassemble plusieurs styles et plusieurs époques de construction.

L'église Saint-Gildard, flanc sud © Marie-Elise Beyne

L'église Saint-Gildard flanc nord © Marie-Elise Beyne

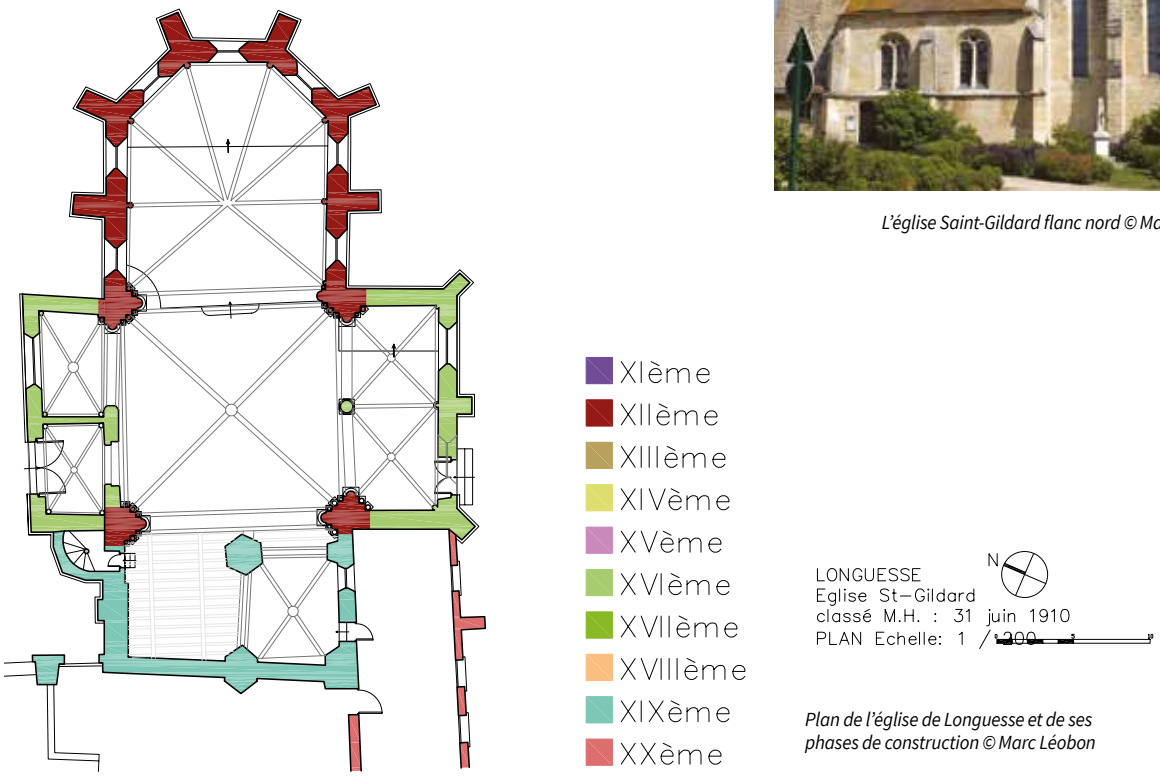

Plan de l'église de Longuesse et de ses phases de construction © Marc Léobon

Le plan de l'église Saint-Gildard est atypique par rapport aux églises paroissiales traditionnelles, et témoigne probablement d'une histoire particulière. Le plus souvent une église adopte un plan en croix latine qui commence par un vaisseau rectangulaire - la nef - qui accueille les fidèles pendant la messe. L'extrémité de la nef est coupée à angle droit par le transept, dont les bras peuvent plus ou moins déborder de part et d'autre et donne à l'église, vue du dessus, l'image d'une croix. Enfin l'église se termine par le chœur dans le prolongement de la nef : c'est la partie la plus importante, souvent construite en premier car c'est là que se trouve l'autel où est dite la messe.

Cette disposition est modifiée à Saint-Gildard : l'église dispose d'un grand chœur dont l'extrémité est terminée par une abside à pans coupés. Le chœur est prolongé par une très grande travée qui est en réalité la croisée du transept (là où le transept croise la nef) avec de part et d'autre de petites chapelles qui forment des bras courts. Enfin la nef est réduite à une seule travée, très petite par rapport au chœur et dont une moitié contient la base du cloché carré. La sacristie s'appuie au sud sur cette petite nef.

Ainsi dans les faits, la nef n'accueille pas les fidèles mais sert d'entrée à l'église et c'est la croisée du transept qui prend le rôle de la nef. Le chœur est complètement disproportionné par rapport au reste du bâtiment mais aussi par rapport aux besoins d'un petit village comme Longuesse.

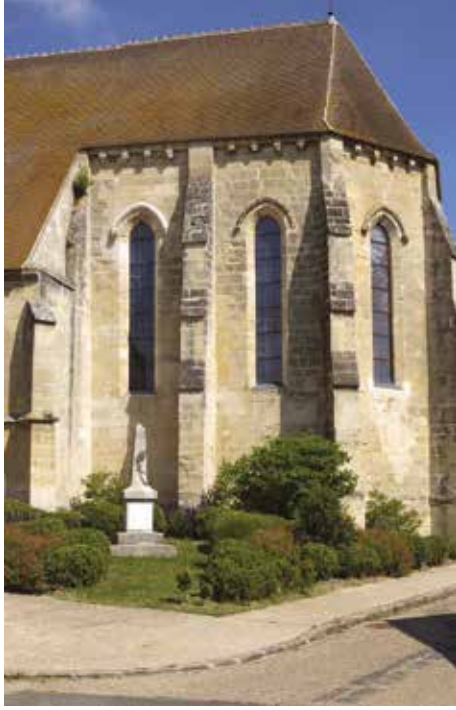

Chevet de l'église Saint-Gildard
© Marie-Elise Beyne

Le chœur et la croisée du transept sont les éléments les plus anciens : ils datent du XIIe siècle. Ils sont construits en premier style gothique : les fenêtres sont étroites et hautes, les contreforts saillants, et la décoration extérieure très limitée. La grande taille du chœur, qui surplombe largement le village, révèle certainement l'ambition de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de construire à Longuesse une grande église, bien supérieure à ce qui aurait été nécessaire, mais à la mesure de sa richesse et de sa puissance. La construction du XIIe siècle resta-t-elle inachevée ou bien fut-elle en partie détruite durant la guerre de Cent Ans qui ravagea le Vexin ? Il est difficile de trancher mais on sait que Longuesse fut touché par la guerre de Cent Ans, et que les revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en furent affectés. En 1384, le dénombrement des possessions de l'abbaye signale que la maison des religieux y est « en grant ruyne ».
Quoi qu'il en soit, l'aménagement de l'église reprend au XVIe siècle avec la construction des deux chapelles au nord de l'édifice, puis deux autres chapelles au sud. Le clocher carré, extrêmement simple, est peut-être lui aussi construit à cette période. Il faut attendre le XIXe siècle pour que la petite nef soit construite ou reconstruite (?). Sa forme atypique explique peut-être que l'église de Longuesse ne possède pas de façade occidentale ouverte par un portail, et que l'entrée se fasse par le porche sud dans une des deux chapelles. Le clocher est couvert en ardoise en 1870.

L'église et le porche sur le plan terrier de Longuesse conservé aux ADVO © photo PNRVF

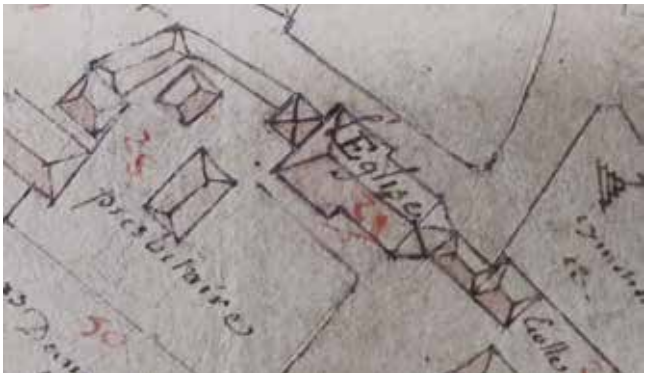

L'église et le porche le cadastre napoléonien de 1835 © ADVO

On sait également qu'un porche était construit dans le prolongement du chevet de l'église et enjambait la Grande Rue. Il est représenté sur le plan terrier de 1735 sur le cadastre de 1835 et selon l'instituteur une chambre se trouvait au-dessus de la voûte en pierre, peut-être à la manière d'une porterie pour loger un portier ou un gardien. Le porche est détruit en 1872.
A la suite d'une tempête, l'église de Longuesse fut très endommagée en 1917 : la toiture fut en partie détruite et le clocher privé de son couvrement. Les voûtes furent restaurées en 1930. Enfin en 2018, la municipalité installa des vitraux contemporains dans le chœur.

b) Cimetière

Le cimetière est un élément important pour le patrimoine des villages, car son implantation et son déplacement sont source de modifications de leur morphologie mais aussi parce qu'il s'agit d'un aménagement public qui suit des codes propres.
Le cimetière se situe à l'origine le long de la Grande Rue, en face de l'église Saint-Gildard. Il est déplacé à la sortie du village en direction d'Ableiges en 1870, au lieu-dit « La Routure ». Le cimetière répond aux exigences de l'aménagement public du XIXe siècle : il est situé à la périphérie du village et il est entouré d'un mur de clôture haut en pierre. Ce mur est ouvert sur la rue par une grille surmontée d'un porche-abris commandé par la mairie en 1896. Il est couvert en tuiles mécaniques, une nouvelle tuile brevetée dans les années 1840 qui permet la mécanisation de la production. Elle s'impose largement dans la deuxième moitié du XIXe siècle du fait de son prix bas et de sa fiabilité.

Outre l'évolution des normes d'hygiène, cet aménagement démontre le statut nouveau qu'acquiert le cimetière au court du XIXe siècle. Suite aux expériences dans les grandes villes et notamment au Père Lachaise à Paris, le cimetière s'affirme alors comme un espace public urbain, qu'il convient d'aménager de façon à permettre aux vivants de rendre hommage à leurs morts dans un espace calme et propice au repos éternel des défunts. Il est donc organisé : les espaces de circulation et les espaces des concessions sont clairement distingués et délimités, la mairie prend en charge le bon aménagement et l'entretien du cimetière, assure la bonne répartition des concessions. Le cimetière est un espace villageois ordonné qui développe ses propres règles d'organisation.

Entrée du cimetière de Longuesse © Marie-Elise Beyne

Une croix se trouve à peu près au centre du cimetière. Il s'agit tout autant d'un symbole de la religion catholique que d'une protection divine du lieu. Celle-ci est composée d'un soubassement à trois marches, d'un socle parallélépipédique orné de sculptures en haut relief et enfin d'un fût en pierre surmonté par une croix en fonte. Si le fût et la croix sont modernes (XIXe siècle), le socle est gravé de la date de 1542, peut-être date à laquelle la croix fut placée dans le cimetière originel. Cette date est cohérente avec le décor sculpté sur le socle : une tête d'angelot ailée entourée par des guirlandes ornées de fruits. L'usage de ces motifs décoratifs et le style sont assez typiques du XVIe siècle, en pleine Renaissance française.

Croix du cimetière © VISIAURIF

Soubassement sculpté de la croix du cimetière © VISIAURIF

Le cimetière est aussi un lieu qui conserve la mémoire des habitants du village. Les tombes anciennes témoignent ainsi de l'importance de certaines familles de Longuesse. C'est le cas par exemple de la famille Hamot, dont plusieurs représentants furent maires : Michel Hamot tout d'abord de 1826 à 1840 puis Charles Hamot de 1848 à 1870 et de 1883 à 1884. C'est aussi la famille Hamot qui exploite la Grande ferme et le moulin de Longuesse pour le compte de la famille de Rohan-Soubise au début du XIXe siècle.

Le tombeau de la famille Hamot est érigé en 1875 et des membres de la famille y sont inhumés jusqu'en 1888. Il est toujours visible actuellement : il est formé d'une stèle à fronton triangulaire surmontée d'une croix. La tombe est entourée d'une clôture en fer forgée. Une clôture du même type entoure d'autres tombes anciennes comme celle de la famille Bourgeois-Roussel. Utilisé dès le début du XIXe siècle dans les grands cimetières de ville, ce type de clôture est appelé « entourage ». Il permet à la fois de délimiter la concession et de protéger la tombe du passage. Cet entourage reste très populaire dans les cimetières ruraux tout au long du XIXe siècle.

c) Mairie-Ecole

La mairie-école est construite en 1889 par l'architecte communal Ernest Petit. Elle se compose d'un corps central principal et de deux ailes. Le corps central s'élève sur deux niveaux (un rez-de-chaussée et un étage) et un niveau sous combles. La façade est animée par un avant-corps en saillie orné d'un balcon et entouré par deux travées latérales plus réduites de part et d'autre. Elles sont chacune pourvues d'une porte d'entrée : une pour les filles et l'autre pour les garçons qui fréquentaient l'école, même si dans les faits, filles et garçons se retrouvaient dans une seule salle de classe à l'intérieur. L'aile gauche est très étroite, tandis que l'aile droite est plus large et s'ouvre au rez-de-chaussée par des grandes baies cintrées. Les représentations anciennes de la mairie-école montrent que cette petite aile gauche n'est pas d'origine, et que les baies de l'aile droite ont été modifiées.

Tout en restant sobre, le bâtiment est orné d'un ensemble de décorations assez élaborées : outre les bandeaux de couleur claire qui soulignent les différentes parties de l'architecture, la façade est ponctuée par des inscriptions colorées « Ecole de filles », « Ecole de garçons », « Ecole » et « Mairie ». Par ailleurs, des briques de couleurs ornent le dessus des fenêtres soulignant leur courbure et enfin un décor céramique de motifs géométriques anime le dessus de la grande fenêtre centrale du rez-de-chaussée.

Le bâtiment était à l'origine enduit, mais les murs furent décroûtés laissant les moellons apparents. Cette pratique assez courante est considérée comme une altération du patrimoine bâti car elle en modifie fortement l'aspect originel et surtout entraîne des risques de dégradation des murs. La mairie-école a ainsi été ré-enduite en 2016, retrouvant son aspect d'origine.

Mairie-école © PNRVF

Carte postale de la mairie-école au début du XXe siècle © DR

Le bâtiment est situé très en retrait de la rue. Aujourd'hui, il donne sur une petite place ouverte ponctuée de parterres végétalisés. Les anciens plans et cartes postales montrent que la parcelle était à l'origine entourée par un mur de clôture qui s'appuyait sur le flanc sud de l'église. L'espace intérieur s'organisait entre une cour d'entrée, le jardin de l'instituteur au nord, la mairie-école au centre de la parcelle et enfin, derrière le bâtiment, la cour de récréation de l'école avec le préau des filles et celui des garçons. L'école occupait le rez-de-chaussée du bâtiment, avec l'appartement de l'instituteur dans l'aile droite, tandis que la mairie se trouvait au premier étage.

Longuesse ne dispose pas de mairie durant tout le début du XIXe siècle : les archives sont conservées chez le maire, et c'est également là que se déroulent les cérémonies civiles. En 1844, la mairie et l'école s'installent dans l'ancien presbytère à proximité de l'église, dite maison Fuchet du nom de son ancien propriétaire. Cette maison aujourd'hui disparue s'appuyait sur le clocher de l'église. Elle a été acquise depuis 1838 par le maire Michel Hamot pour 3000 francs. Finalement en 1888 le maire Bachelier prend la décision de construire une mairie-école de plus grande taille, sur le conseil de l'Inspecteur primaire. La maison Fuchet devient alors le bucher/buanderie de l'instituteur (cf plan de la mairie-école). C'est avant tout une raison d'espace et d'hygiène qui est invoquée : la classe de l'ancienne école est décrite comme petite, basse de plafond et mal ventilée : tous les éléments susceptibles d'être considérés comme malsains dans un XIXe siècle hygiéniste où on accorde beaucoup d'importance à la circulation de l'air et de la lumière. La construction d'un nouveau bâtiment répond donc aux attentes d'hygiène de l'époque.

Plan de la mairie-école par l'instituteur, monographie de l'instituteur de Longuesse de 1899 © ADVO

Le bucher de l'instituteur ex-maison Fuchet, ex-mairie, dessiné dans sa monographie © ADVO

La nouvelle construction, de taille beaucoup plus imposante, est caractéristique des nombreuses mairies-écoles qui sont construites un peu partout dans les communes rurales de France sous la IIIe République (1870-1940). La loi du 5 avril 1884 prévoit que toutes les communes doivent se doter d'un hôtel de ville, ou d'un local en tenant lieu. Cette loi n'intervient que quelques années après les lois Ferry de 1881 et 1882 rendant l'école gratuite et obligatoire jusqu'à 13 ans. Durant les années qui suivent de nombreuses communes se dotent donc de nouveaux équipements municipaux et en particulier de nombreuses petites communes choisissent de rassembler en un bâtiment mairie et école.

L'architecture de la mairie de Longuesse n'a rien à voir avec l'architecture traditionnelle du Vexin. Il s'agit d'un bâtiment imposant : le but est de marquer le paysage et d'évoquer la présence de la République sur tout le territoire. La mairie-école se calque volontiers sur les standards en vigueur : un corps central et deux entrées séparées pour les filles et les garçons, des espaces fonctionnels et bien distingués entre mairie et école, une architecture sobre où les différents volumes sont bien définis. Elle répond ainsi à plusieurs attentes : celle d'un bâtiment rationnalisé pour assurer ses fonctions d'éducation et d'accueil des citoyens, d'un bâtiment règlementaire qui respecte les normes d'hygiène en vigueur et enfin d'un bâtiment utilisant le même vocabulaire architectural que le reste de la France.

L'église et la mairie de Longuesse © Marie-Elise Beyne

Située juste à côté de l'église, la mairie-école exprime aussi la nouvelle rivalité entre la République française et le clergé catholique. L'école est maintenant laïque et n'est plus contrôlée par l'Eglise. La mairie est le nouveau lieu de rassemblement des habitants qui ne sont plus paroissiens mais citoyens. L'instituteur de 1899 se fait d'ailleurs écho de cette rivalité en évoquant dans sa monographie l'existence d'une école privée concurrente pour l'éducation des jeunes filles : « Telle est la situation actuelle qui se peut résumer en ces mots : 2 écoles pour 10 filles. […] Il est de notre devoir de prouver, par les faits, que nos écoles publiques ont une valeur réelle. ».
La mairie-école de Longuesse est donc un bâtiment marquant à l'échelle du village, qui devient un nouveau centre concurrent de l'église, et aussi un exemple caractéristique de l'histoire des constructions publiques sous la IIIe République.

d) Aménagements hydrauliques et hygiène publique : lavoirs, abreuvoirs

La gestion de la ressource en eau et son exploitation font aussi partie des aménagements urbains de Longuesse réalisés principalement par la municipalité au XIXe siècle.

Carte postale : Lavoir sur le rue de l'Aubette au début du XXe siècle © DR

Les lavoirs sont probablement les équipements les plus représentatifs de ces aménagements hydrauliques. Leur développement coïncide avec l'essor des théories hygiénistes du XIXe siècle. Ils sont destinés à l'ultime étape de la lessive : après un long travail de lavage, le linge propre est amené au lavoir pour être rincé. Longtemps l'opération s'est effectuée directement dans les cours d'eau, sans aménagements, et ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle, suite à des épidémies, que la nécessité de construire un espace dédié à la lessive se fait sentir. Ainsi en 1851, le Parlement promulgue une loi visant à promouvoir la construction de lavoirs publics dans les communes. L'aménagement du lavoir permet de garantir plus de confort aux lavandières, mais aussi de distinguer dans l'espace les lieux dédiés au lavage du linge, qui doivent être bien séparés par exemple des abreuvoirs et pédiluves où les bêtes sont amenées pour se rafraîchir.
A Longuesse, trois lavoirs publics ont existé et deux sont conservés. Le premier, le lavoir de Sire-Fontaine, est établi sur le ruisseau de Sire-Fontaine au sud de la commune en 1862. Il est éloigné du village et donc peu pratique. Il est rapidement abandonné et la mairie décide de le détruire en 1896. Les éléments démontés servent alors à couvrir le lavoir du chemin de Sagy. Celui-ci, situé au sud-est du bourg, est créé en 1888 le long de l'Aubette de Meulan suite à l'achat d'un terrain par la mairie. Il s'agit d'un lavoir de rivière assez simple.

Lavoir de la rue de l'Aubette © Marie-Elise Beyne

Lavoir rue du Moulin et pont © PNRVF

Lavoir de la rue du Moulin © Marie-Elise Beyne

Carte postale : Abreuvoir de Longuesse © DR

Abreuvoir de Longuesse aujourd'hui ©PNRVF

Enfin un troisième lavoir, le lavoir du moulin, se situe sur l'Aubette, au nord-est du bourg. Il est situé en contre-bas de la rue, le long du cours d'eau et à proximité immédiate du pont de pierre qui enjambe le cours de l'Aubette. Il forme ainsi avec le pont un ensemble intéressant. Il ressemble beaucoup au lavoir du chemin de Sagy. Il était loué par la mairie au propriétaire du terrain, M. Martin, au prix de 15 francs par an. Selon l'instituteur, le lavoir est en mauvais état en 1899 et souvent à sec. La commune acquiert finalement le terrain en 1922.

A proximité du lavoir du moulin, les cartes postales anciennes révèlent la présence d'un abreuvoir-pédiluve. Celui-ci est construit en aval du lavoir, de l'autre côté du pont enjambant l'Aubette, pour éviter que les eaux souillées par les bêtes ne soient utilisées pour la lessive. Une pente douce le long du pont permettait de faire descendre facilement les bêtes. Cette pente est visible encore aujourd'hui.

3. Cultiver, produire et travailler

a) Fermes

Le village de Longuesse est un village typiquement rural et agricole : historiquement il était entouré de champs, et le tissu bâti relativement lâche était ponctué de petits îlots dédiés au maraichage, aux pâtures ou encore aux vergers. Le village était composé de grands domaines alternant avec de plus petites fermes, des maisons rurales ou des échoppes d'artisans. A l'époque moderne, il existe sept grandes fermes à Longuesse, cinq sont conservées en totalité ou en partie, et elles ont souvent été reconverties en logements. Les bâtiments ont pour certains été fortement remaniés au cours du temps et il est difficile de se faire une idée précise de l'élévation.

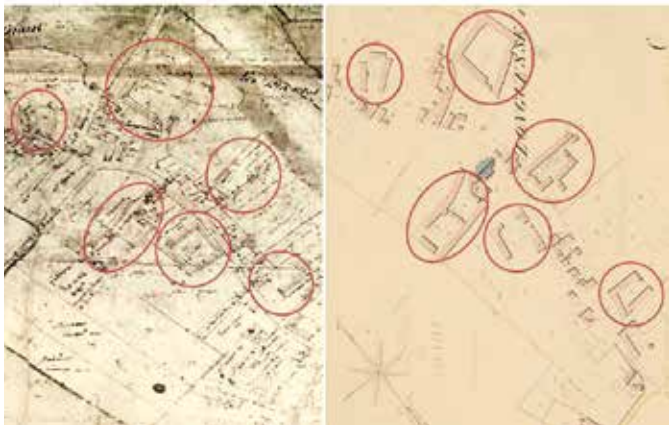

Les fermes repérées sur le plan terrier de 1735 et le cadastre de 1835 © PNRVF à partir des documents des ADVO

Globalement l'organisation des fermes vexinoises répond à quelques caractéristiques plutôt constantes. La ferme s'organise autour d'un logis où vit le propriétaire et qui en général ne donne pas sur la rue. L'ensemble des bâtiments du corps de ferme se répartit autour d'une cour pour former une unité fonctionnelle : chaque bâtiment est affecté d'une fonction bien précise nécessaire à l'activité globale et autonome de la ferme. Ainsi on compte parmi les bâtiments : grange, étable, charreterie, parfois colombier, etc. Les bâtiments souvent rectangulaires suivent le tracé de la parcelle.

Bâtiment conservé de l'ancienne ferme seigneuriale rue du Moulin © PNRVF

La ferme seigneuriale sur le cadastre napoléonien de 1835 © ADVO

La ferme seigneuriale sur le plan terrier de 1735 conservée aux ADVO © photo PNRVF

La ferme la plus importante dans l'histoire de Longuesse est une de celles dont le bâti s'est le moins bien conservé. Il s'agit de l'ancienne ferme seigneuriale ou Grande Ferme comme la nomme le plan terrier de 1735. Certains de ses bâtiments sont toujours observables sur la rue du Moulin. Visible sur les plans anciens (plan terrier, plan d'intendance, cadastre napoléonien), cette ferme était à l'origine formée de grands bâtiments allongés entourant une cour presque carrée. Le plan d'intendance révèle que la ferme possédait un colombier rond dans la cour à la fin du XVIIIe siècle. Ce colombier disparaît des plans au XIXe siècle, probablement détruit. Les sources écrites révèlent toutefois la présence d'une volière au-dessus de la porte cochère au XIXe siècle. Outre la taille imposante du bâtiment et sa position à l'entrée du village, ce colombier est un signe de l'importance de la Grande Ferme : en effet ce type de construction dédié à l'élevage des pigeons était réservé aux exploitations les plus riches. Les oiseaux étaient élevés pour la viande et la production de la colombine, un engrais à base de fiente. Au Moyen Âge, la possession d'un pigeonnier est un privilège seigneurial, mais qui tend à s'assouplir à partir du XVIe siècle. Le bâtiment reste un signe ostentatoire de richesse et de pouvoir jusqu'au XVIIIe siècle.

La ferme appartient au XVIIIe et au XIXe siècle à la famille de Rohan-Soubise, seigneurs de Vigny et de Longuesse. La division de la ferme en plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires différents à la fin du XIXe et au début du XXe siècle a facilité le démantèlement des bâtiments.

La construction d'un lotissement a en effet entraîné la destruction d'une partie des bâtiments de cette ferme et ainsi effacé la cour intérieure. Il subsiste le corps de bâti nord et ouest de la ferme, tandis que l'aile sud a totalement disparu à l'exception de l'ancienne charreterie qui se trouve aujourd'hui au cœur du lotissement. Dans les années 1970 la restauration de la toiture de la charreterie a permis la découverte d'une tuile signée portant l'inscription : « 1733. J'ay été faite par Jean P. Rouandier. La Feularde.». La Feularde est un lieu-dit de la commune d'Avernes où des ateliers de potiers sont attestés au XVIIIe siècle.

Charreterie de l'ancienne ferme seigneuriale © PNRVF

La rue du Moulin avec les vestiges de l'ancienne ferme seigneuriale © Marie-Elise Beyne

La ferme de la Grande cour sur le cadastre de 1835 © ADVO

Carte postale de la ferme de la Grande cour © DR

Les maisons de la rue de la Grande cour aujourd'hui © Marie-Elise Beyne

Il existe d'autres exemples de division de parcelles de ferme à Longuesse, notamment au niveau de l'ancienne ferme de la Grande cour. A l'angle de la rue de la Grande cour et de la Grande Rue se trouve une ancienne ferme divisée aujourd'hui en plusieurs petites parcelles indépendantes. Sur le plan terrier de 1735, cette ferme semble former un ensemble homogène de bâtiment répartis autour d'une longue cour rectangulaire. Mais dès 1835, le cadastre napoléonien révèle qu'elle a fait l'objet d'une série de divisions : on dénombre 16 parcelles pour 8 propriétaires différents. Ce type d'intervention sur les fermes est assez courant dès lors qu'un bâtiment change d'affectation sans que le projet ne soit encadré. Il favorise souvent la démolition d'une partie du bâtiment et rend le plan originel difficile à lire. Une carte postale du début du XXe siècle permet de se rendre compte de l'élévation ancienne : des bâtiments sur cour construits en moellons enduits. Certains sont encore couverts de chaume sur la carte postale tandis qu'un autre à droite de l'image qui semble être un corps de logis est couvert de tuiles et enduit avec plus de soin. Aujourd'hui transformés en une série de logements mitoyens, les bâtiments de l'ancienne ferme de la Grande cour conservent une cohérence d'ensemble, mais se sont individualisés : chaque maison, même si elle reste dans l'enfilade des précédentes, est indépendante et possède sa propre porte d'entrée, les couvrements sont différents d'une maison à l'autre, de même que le traitement de la façade (enduite ou, pour une d'entre elles, décroutée).

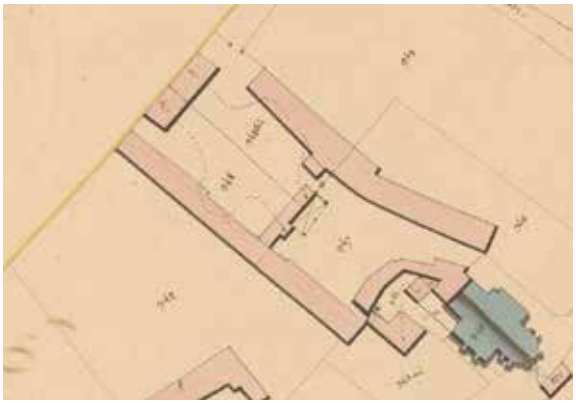

La ferme de Saint-Germain-des-Prés sur le cadastre de 1835 © ADVO

Outre la Grande Ferme, une autre ferme fut particulièrement importante dans l'histoire du village : l'ancienne ferme de Saint-Germain-des-Prés, propriété de l'abbaye bénédictine depuis le Moyen Âge. Visible sur tous les plans anciens, elle se trouvait à l'ouest de l'église. Les bâtiments s'organisaient autour d'une grande cour rectangulaire très allongée. La gestion était confiée à un fermier qui exploitait le domaine pour le compte de l'abbaye. Vendue en 1791 comme bien national, la ferme fût ensuite séparée en plusieurs propriétés. Aujourd'hui le nom de « impasse de l'abbaye » rappelle la présence ancienne de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Ancienne ferme de la rue Moucheuse © PNRVF

La rue Moucheuse © Marie-Elise Beyne

Sur la place de l'église, à l'angle avec la rue Moucheuse, se trouve une ancienne petite ferme entièrement close de mur autour d'une petite cour. Le logis se trouve en fond de cour et donne sur la rue Moucheuse. Il est entouré d'anciennes granges. Sur les plans les plus anciens du XVIIIe siècle, seul ce corps de logis apparaît. Les autres bâtiments, plus techniques, sont certainement construits à la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle. La forme de la parcelle est remaniée dans la deuxième moitié du XIXe siècle lors du déplacement du cimetière et de la modification du carrefour. Ce bâtiment, plus modeste que la Grande ferme ou que la ferme de Saint-Germain-des-Prés, témoigne des tailles variables des propriétés agricoles dans le village.

Au 16 Grande Rue, un grand corps de bâtiment subsiste probablement d'une ancienne ferme visible sur le plan terrier dès 1735. Aujourd'hui reconverti en logement, le bâtiment sur rue était vraisemblablement une ancienne grange, qui a été transformée au fil du temps notamment par l'ajout de fenêtres. Un ancien porche au centre a été comblé, créant un retrait au centre de la façade. Selon les témoignages, cette ferme fut longtemps la forge du village qui occupait l'intérieur mais aussi l'appentis sur rue côté nord.

Ancienne ferme du 16 Grande Rue © PNRVF

Vue de l'ancien porche de la ferme du 16 Grande rue © PNRVF

Au 2 rue du Président Wilson, à l'angle avec la Grande Rue, subsistent également plusieurs éléments d'une ferme visible sur les plans anciens. Le bâtiment à l'angle des deux rues conserve une grande authenticité, notamment grâce à la conservation d'un enduit au plâtre ancien. Le plâtre ancien est reconnaissable en particulier aux petites inclusions de charbon noir qui témoignent de sa mise en œuvre artisanale. Les angles sont renforcés par des chaînages en pierre de taille qui ont eux aussi été enduits, tandis que le mur est mis en œuvre en moellons calcaires, probablement issus directement de la carrière toute proche de Vigny-Longuesse. L'angle du mur côté rue du Président Wilson conserve des fantômes d'ouverture qui révèlent l'histoire de l'évolution du bâtiment. Une trace de rehaussement du mur en partie supérieure est bien visible et laisse penser que le bâtiment a été légèrement relevé lors du passage d'un couvrement en chaume à un en tuile.

Pignon de la ferme © PNRVF

Ferme depuis la rue Wilson © PNRVF

Un fer à cheval a été maçonné dans le mur : cette pratique n'est pas rare et se retrouve sur de nombreuses maisons rurales et fermes de Longuesse : il s'agit d'une réutilisation du fer à cheval pour servir d'accroche sur le mur à la manière d'un anneau.

Extérieur de la ferme Ambeza © PNRVF

Cour de la ferme Ambeza © PNRVF

La Ferme du 49 Grande Rue dite ferme Ambeza © PNRVF

Enfin au 49 Grande Rue, une autre ferme dite aujourd'hui ferme Ambeza du nom de son propriétaire a été conservée. Sa morphologie actuelle est très proche des plans anciens : une ferme donnant sur une petite cour intérieure rectangulaire. Les bâtiments ont toutefois été remaniés au cours des siècles et ce particulièrement dans la partie nord. Le front bâti sur la rue était probablement une ancienne grange, aveugle à l'origine et aujourd'hui percée de trois fenêtres. Le corps de logis est perpendiculaire à la Grande Rue et a subi également des modifications au cours du temps. Selon les propriétaires de la ferme, elle aurait anciennement possédé un colombier, mais celui-ci n'est pas visible sur les plans : il aurait pu se trouver dans la continuité du bâti. Des photographies anciennes des années 1920 montrent que les bâtiments en fond de cour étaient couverts par un auvent aujourd'hui disparu.

La ferme Ambeza sur le cadastre de 1835 © ADVO

L'histoire des propriétaires de cette ferme a été retracée par René Feret dans un ouvrage généalogique : *Quelques familles vexinoises par un de leurs descendants*, publié en 1926. Au XVIIe siècle la ferme passe par mariage de la famille Guillou à la famille Lasseray, receveurs des dîmes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avant de revenir, à la fin du XVIIIe siècle, à la famille Petit qui hérite par mariage de la même charge. La ferme est le théâtre d'un événement marquant pour le village au XVIIIe siècle : l'arrestation de Claude Lasseray, prêtre suivant les doctrines Jansénistes, à l'époque condamnées par le pape Clément XI. Après le démantèlement de sa communauté religieuse à Paris, Claude Lasseray est assigné à sa résidence de Longuesse. Accusé de propagande, il est finalement arrêté à la ferme de Longuesse le 8 décembre 1747. La ferme fût perquisitionnée et les écrits et reliques jansénistes trouvés furent saisis. La ferme resta dans les mains de la famille Petit pendant les XIXe et début du XXe siècles.

Ferme du 4 rue de la Fontenelle © PNRVF

En s'éloignant de l'axe de la Grande Rue, on trouve une autre ferme au 4 rue de la Fontenelle. Elle est déjà visible sur le cadastre napoléonien : une série de bâtiments autour d'une cour rectangulaire, déjà divisés en plusieurs parcelles dès 1835. Celles-ci sont visibles sur le cadastre directement autour de la ferme. Si une partie du bâti a été largement remaniée, on retrouve aujourd'hui sur la rue un corps de bâti ancien, probablement une grange, en moellon enduit, chaînages d'angle et chaînages intermédiaires en pierres de taille. Le bâtiment présente de nombreux fantômes d'ouverture et en particulier les traces de deux grandes portes charretières bien visibles notamment grâce aux linteaux en bois qui les surmontaient et qui sont aujourd'hui comblés en moellons. Deux ouvertures en parties hautes ont été comblées en brique mais une troisième subsiste.

b) Moulin

Le moulin est situé au nord-est du village, au niveau de la sortie en direction d'Ableiges, sur le cours de l'Aubette de Meulan.

Moulin de Longuesse © PNRVF

Implanté en retrait et en léger contrebas de la rue, le moulin est peu visible depuis l'espace public. Il est de plan rectangulaire et compte trois niveaux : le volume est donc simple. Le bâtiment est construit en moellons jointoyés à pierre-vue mais le mortier laisse apparentes les chaînes d'angle massives. Le pignon, percé d'une élégante fenêtre gerbière cintrée et prolongé par une cheminée massive en brique, confère à l'édifice une certaine monumentalité. Le moulin est globalement bien préservé, seules les ouvertures de la façade sur le jardin ont été remaniées. De même, le réseau hydraulique qui alimentait le moulin a été conservé.

Moulin de Longuesse sur le cadastre de 1835 © ADVO

Moulin de Longuesse et grande ferme seigneuriale sur le plan d'intendance de 1771 © ADVO

Il s'agit de l'ancien moulin banal, où les habitants étaient tenus sous l'Ancien Régime de venir moudre le blé. Du XVIIe au début du XIXe siècle, il appartient à la famille de Rohan-Soubise, seigneurs de Vigny-Longuesse au même titre que la ferme seigneuriale. Le moulin est décrit en détail en 1815 lors de l'établissement de l'état des lieux de la ferme de Longuesse entre les princesses de Rohan-Soubise et Michel Hamot, cultivateur. Au rez-de-chaussée se trouve le mécanisme du moulin, tandis qu'au premier étage sont installées les meules. Le dernier niveau est un grenier où est stocké le grain : celui-ci peut être monté à travers les étages grâce à un système de trappes ouvertes dans le plancher.

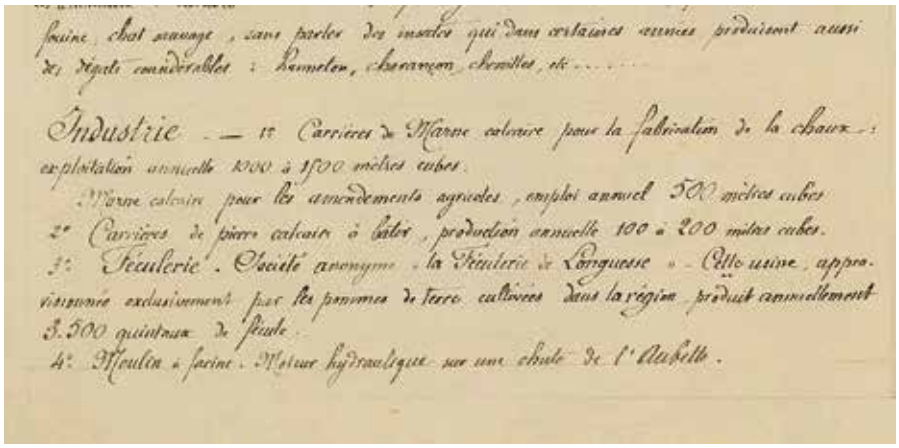

fouine, chat sauvage, sans parler des insectes qui dans certaines années produisent aussi des dégâts considérables : hannetons, chenillons, chenilles, etc.....

Industrie. — 1° Carrières de Marne calcaire pour la fabrication de la chaux : exploitation annuelle 1000 à 1500 mètres cubes.

Marne calcaire pour les amendements agricoles, emploi annuel 500 mètres cubes.

2° Carrières de pierre calcaire à bâtir, production annuelle 100 à 200 mètres cubes.

3° Féculerie. Société anonyme « la Féculerie de Longuesse ». Cette usine, approvisionnée exclusivement par les pommes de terre cultivées dans la région, produit annuellement 3.500 quintaux de fécule.

4° Moulin à farine. Moteur hydraulique sur une chute de l'Aubette.

Extrait de la monographie de l'instituteur de 1899 : les industries de Longuesse © ADVO

c) Industrie

Longuesse est un village rural dont l'activité principale tout au long de l'histoire a été l'agriculture. Toutefois il faut noter quelques tentatives d'implantation d'activités industrielles aux XIXe et XXe siècles, dont il ne subsiste aujourd'hui pas de vestiges.

Une féculerie s'installe en 1892 selon les matrices cadastrales, mais le bâtiment n'est construit que vers 1895 et les bureaux vers 1902. Elle se trouve au nord-est du village le long de l'actuelle rue du Moulin. Elle permet la transformation des pommes de terre en fécule alimentaire, par extraction de l'amidon de la tubercule. En 1899 la féculerie possède un bail avec des cultivateurs de Longuesse et de Frémainville qui s'engagent à produire un à quatre hectares de pommes de terre à fécule sur leurs terres grâce à des plans fournis par la féculerie et achetés par eux entre trois et quatre francs les 10 kg. Elle produit annuellement 350 000 kg de fécule alimentaire et fournit du travail à la population deux à trois mois par an seulement durant la période de transformation de la récolte de pommes de terre : elle emploie donc volontiers des ouvriers agricoles et des journaliers qui louent leur service en fonction des opportunités et des saisons.

La féculerie est finalement démantelée en 1913. Comme beaucoup d'autres tentatives d'implantation industrielle dans le Vexin (distillerie, usine de tourteaux, laiterie…), son destin est assez éphémère, le territoire restant un lieu de production agricole mais pas un lieu de transformation de la matière première. Les bâtiments industriels sont détruits mais la maison et les bureaux sont vendus. Aujourd'hui les traces de la féculerie ne sont plus visibles. A la fermeture, les revenus industriels de la commune passent alors de 2235 francs à 666 francs en 1914, ce qui traduit probablement le poids importants de la féculerie dans l'activité industrielle de Longuesse.

Il existe également une activité d'exploitation des carrières. Dès 1899, l'instituteur note la présence de carrières de marne calcaire pour la production de chaux et de pierre calcaire à bâtir. En 1928, la société « Les craies de l'Aubette » s'implante à Longuesse pour exploiter les ressources en pierre de la commune. Les revenus de l'industrie augmentent alors fortement et passent de 819 francs en 1928 à 1329 francs en 1929. En 1931 la société des carrières de Vigny récemment créée construit des bureaux à Longuesse.

En 1928, la société Nord-Lumière construit également un transformateur dans le village. Il s'agit d'une des cinq compagnies concessionnaires de distribution d'énergie électrique en région parisienne au début du XXe siècle. Toutefois, l'édifice actuel composé d'une tour carrée est tardif et a été reconstruit dans la deuxième moitié du XXe siècle.

Transformateur électrique © PNRVF

Façade de la maison rurale du 31 Grande rue © PNRVF

4. Habiter

Entre les grandes fermes, s'établissent des habitations plus petites qui complètent le maillage historique de Longuesse, des maisons rurales principalement, mais aussi des maisons de bourgs et quelques maisons bourgeoises qui se sont implantées dans les interstices non bâtis du village.

a) Maisons rurales

Les maisons rurales sont des éléments typiques du patrimoine vexinois. Elles ont comme les fermes une fonction agricole en plus de leur rôle d'habitation mais elles sont de dimensions plus modestes. Elles ont été construites par des paysans selon les besoins quotidiens qui étaient les leurs.
Les maisons rurales sont généralement en forme de rectangle allongé. Parfois des annexes à vocation agricole peuvent s'agglomérer autour de la maison. La façade reflète l'organisation intérieure et la fonction de chaque pièce. Les volumes et les ouvertures ne sont donc pas organisés selon un souci de symétrie ou d'esthétique, et peuvent être irréguliers, même si les réaménagements plus récents gomment souvent cette organisation originelle des façades.
Longuesse compte plusieurs maisons rurales et fermettes d'intérêt patrimonial, pour la plupart visible, même en partie sur le cadastre napoléonien. L'histoire de ces maisons est parfois lisible, au moins en partie sur les façades, qui portent les traces de travaux, bouchage d'ouverture et autres remaniements. Des traces de rehaussement des murs visible sous les toitures sur certaines maisons témoignent du retrait d'une ancienne couverture en chaume. Nous citerons ici une partie de ces édifices intéressants.

Au 31 Grande Rue se trouve une maison rurale qui présente un pignon sur la rue remanié aux deux-tiers et une façade sur une cour intérieure fermée par un muret. La maison date probablement du XVIIIe siècle. Elle conserve des éléments caractéristiques des maisons rurales même si l'enduit et les percements ont été modifiés au fil du temps. Ainsi sur le pignon, les fenêtres du premier étage et des combles ne sont pas alignées, donc la façade n'est pas symétrique comme souvent pour les maisons rurales. Les modifications semblent toutefois récentes. En effet lors de l'étude du pré-inventaire en 1979, des photographies montrent que l'emplacement des fenêtres était différent : par exemple au rez-de-chaussée sur le pignon, il n'y avait à l'origine qu'une seule fenêtre. Une nouvelle est aujourd'hui percée symétriquement de l'autre côté du pignon. De même en 1979 la maison était couverte d'un enduit protecteur de plâtre aujourd'hui presque entièrement disparu et qui laisse le moellon de la maison à vue.

Maison rurale au 38 Grande rue © PNRVF

Au 38 Grande Rue se trouve une fermette également datée du XVIIIe siècle. Si elle est de dimension trop modeste pour être désignée comme une ferme, elle est plus importante qu'une maison rurale. Celle-ci présente un plan en L avec une maison d'habitation dont le pignon donne sur la rue et qui est prolongé par une annexe agricole. Il est possible qu'à l'origine, la propriété s'étendait sur les parcelles voisines où on trouve d'autres bâtiments qui pourraient être d'anciennes annexes agricoles. La maison semble avoir subi peu de modifications et conserve son enduit au plâtre ancien ainsi que les huisseries et volets. Le pignon sur la rue est particulièrement intéressant pour le jeu de volumétrie avec plusieurs appentis imbriqués les uns dans les autres qui témoignent probablement de plusieurs phases de construction. La trace d'une surélévation du bâtiment est bien visible sur le pignon, probable témoignage d'un ancien couvrement en chaume. La maison possède une cave de plain-pied accessible par une porte ouvrant sur la Grande Rue. Un haut mur dans la continuité du pignon marque la limite entre l'exploitation et la voie publique.

Il est aussi possible de citer d'autres maisons rurales et fermettes qui présentent des éléments patrimoniaux intéressants du village. Au 25 Grande Rue se trouve une intéressante fermette séparée de la voie par un muret ouvert par un portail et couvert en tuiles mécaniques.
Dans la rue de l'Aubette, au numéro 4, une maison rurale interpelle également par ses ouvertures irrégulières et son enduit au plâtre ancien. La façade présente deux oculi qui sont plutôt inhabituels dont un des deux est aujourd'hui comblé. Le pignon laisse penser que la maison a été rehaussée lors du remplacement de la toiture de chaume par une toiture en tuile.

Maison rurale au 4 rue de l'Aubette © PNRVF

b) Maisons de bourg

La maison de bourg est une maison individuelle située au cœur du village. Ses volumes sont simples et assez proches de ceux de la maison rurale, mais elle n'a pas de fonction agricole. Toutefois, contrairement à la maison rurale, les travées sont souvent plus régulières, et enrichies avec, par exemple, des modénatures (corniche, bandeaux…) ou des ornements. Les maisons de bourgs sont implantées directement alignées sur la voie publique et occupent toute la largeur de la parcelle. Cet Atlas s'intéresse particulièrement à quatre maisons de bourg d'intérêt patrimonial, dont les époques de construction et l'aspect sont assez variables.

En réalité deux de ces actuelles maisons de bourg sont des anciennes maisons rurales reconverties. Situées au 30-32 Grande Rue et 2 rue de la Fontenelle, ces deux maisons présentent une architecture typique des maisons rurales avec des volumes simples et une décoration très limitée. Les deux figurent également sur le plan terrier de 1735 révélant une origine ancienne. La maison 30-32 Grande Rue se compose d'un pignon sur rue et d'une aile en retour en fond de parcelle. Sur la rue, la propriété est fermée par un mur. Si l'aile en retour semble plus récente que le reste de la construction, cette maison délimite avec la maison voisine une parcelle triangulaire qui pourrait être le vestige d'une ancienne cour. Le bâtiment semble en effet avoir été morcelé au cours du temps, peut-être du fait de son changement de destination. Les ouvertures et les enduits réalisés récemment ne correspondent pas à l'aspect originel de la maison.

Maison de bourg 32 Grande Rue © PNRVF

Au 2 rue de la Fontenelle, la maison est implantée en diagonale par rapport à la voie, ce qui est assez inhabituel. Le pignon qui donne sur la rue est agrémenté d'une grande lucarne débordante, plus récente que le reste du bâtiment. Elle pourrait être un indice d'une utilisation commerciale passée.

Maison de bourg vue depuis la rue de la Fontenelle © PNRVF

Maison de bourg sur la place de l'église © PNRVF

Carte postale : le café de la Mairie sur la place de l'église © DR

La place de l'église aujourd'hui © Marie-Elise Beyne

Au 13 place de l'église, une autre maison de bourg a, elle, un usage commercial avéré. Implantée au sud de la place de l'église, la façade participe à la délimiter. Les cartes postales anciennes révèlent que cette maison était l'ancien café du village : « le café de la Mairie ». Celui-ci a connu plusieurs campagnes de construction : la partie ouest du bâtiment, différente du reste de la maison à l'origine, a été homogénéisée avec le reste de la maison. La porte charretière visible aujourd'hui est récente, car elle n'est pas encore présente sur les cartes postales anciennes. On remarque en revanche un pétillon accroché à l'entrée. Cette gerbe de genévrier était installée pour une année aux enseignes des établissements servant à boire dans le Vexin. Le café de la mairie ne fût pas le seul débit de boisson car on retrouve sur les cartes postales anciennes un pétillon à la façade du 26 Grande Rue qui était à l'époque un tabac.

La maison de bourg du 41 Grande Rue quant à elle est plus récente. Absente du cadastre napoléonien elle s'implante a priori au milieu du XIXe siècle. Les volumes sont simples, les ouvertures sur la rue régulières et la décoration limitée. Un portail sur le côté permet l'accès à une petite cour sur laquelle donne une petite annexe agricole implantée le long de la rue de l'Aubette. L'ensemble est relié par un mur de clôture. Le toit couvert en tuiles mécaniques est flanqué de part et d'autre de deux cheminées assez massives qui offrent une symétrie à la composition du bâtiment. La façade sur rue a subi des altérations : elle a été décroutée, laissant le moellon calcaire à vu sans enduit protecteur. En outre les encadrements des fenêtres ont été remaniés.

Maison de bourg au 41 Grande Rue © PNRVF

On peut aussi citer en complément de ces quatre bâtiments, la maison du 21 Grande Rue : bien que beaucoup remaniée, elle présente des éléments intéressants et notamment la lucarne au niveau du toit. Celle-ci signalait peut-être un ancien commerce. A noter que l'enduit récent est fissuré car probablement trop rigide. A l'arrière de la maison de bourg, il existe une enfilade de trois bâtiments mitoyens en moellons enduits dont les niveaux de toiture sont différents. Tout cet ensemble est déjà noté sur le cadastre napoléonien et divisé alors en trois parcelles distinctes. Il pourrait s'agir d'une ancienne fermette ou maison rurale dont la division est survenue anciennement.

Maison du bourg au 21 Grande Rue PNRVF

C) Maisons bourgeoises

Les propriétés bourgeoises, maison de notable, villa ou pavillon, sont édifiées pour les propriétaires les plus aisés du village. Elles se distinguent par le soin apporté à l'architecture et la recherche esthétique. Les maisons bourgeoises ne s'inspirent pas des constructions vexinoises rurales mais suivent les grandes modes nationales de l'architecture dite « savante ».

Celles de Longuesse sont globalement datées du XIXe siècle. Elles se sont établies assez tardivement dans les espaces laissés non bâtis. Elles sont implantées en retrait de la rue, en fond ou en milieu de parcelle, et séparées de la rue par un mur, un muret ou une grille. Elles sont entourées par un jardin. Les propriétés bourgeoises se distinguent donc bien de l'espace public, toutefois elles se donnent aussi à voir depuis la voie, par exemple avec une haute élévation qui dépasse les clôtures.

Les propriétés bourgeoises de Longuesse se distinguent également par le soin apporté dans l'ordonnancement des façades, des modénatures ou des éléments de décors. On retrouve assez souvent des décors de ferronneries : des garde-corps au niveau des fenêtres, des linteaux aux fenêtres, des clôtures… Les façades soignent leurs aspects symétriques : la porte d'entrée sur trouve toujours en place centrale tandis que les ouvertures s'organisent régulièrement de part et d'autre. La porte est soignée, soulignée par une volée de marches, une clé d'arc sculptée ou plus souvent d'une marquise c'est-à-dire un auvent vitré.

Carte postale ancienne
de l'école privée de jeunes filles © DR

La Villa du 18 Grande rue
depuis la voie publique © PNRVF

Au 18 Grande Rue se trouve une grande villa déjà indiquée sur le cadastre napoléonien de 1835. La villa est entourée par un grand jardin de plus de 3000 m². Elle est séparée de la rue par un haut mur en pierre jointoillé couvert en tuiles plates d'un côté et en tuiles mécaniques de l'autre (restauration probablement). Le muret est assez travaillé puisqu'on remarque un bandeau décoratif enduit en partie supérieure qui souligne la ligne des tuiles. La maison s'élève sur trois niveaux en plus d'une cave voutée et est couverte en ardoise. La façade principale est très symétrique : une entrée monumentale au centre accessible par une volée de marches et surmontée d'une clé d'arc et d'un blason ; et de part et d'autres deux travées formées par de grandes fenêtres symétriques. Elle est ornée d'un très riche décor : corniches, bandeaux entre les niveaux et fausses chaînes d'angle. Un jeu de couleur est introduit par le soubassement en pierre meulière, les linteaux des fenêtres en brique et les nuances d'enduit coloré.

A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, cette propriété est occupée par l'école libre de filles. Cette école privée payante, concurrente de l'école publique située dans la mairie-école, avait pour but de donner l'enseignement primaire et religieux aux filles. L'existence d'un enseignement catholique à destination des filles, « concurrent » à l'école publique, n'est pas systématique mais n'est pas rare non plus dans les villages du Vexin sous la IIIe République, période d'enracinement progressif de l'école publique.

La villa du 19 Grande Rue
© Marie-Elise Beyne

En face, au 19 Grande Rue se trouve une petite villa, d'allure plus modeste que la grande propriété du numéro 18. Elle présente un léger retrait par rapport à la voie et est séparée de la rue par un muret en briques polychromes surmonté d'une grille ouvragée. La grille est prolongée par un muret enduit couvert en tuiles mécaniques à faîtage intégré : il s'agit de tuiles particulières produites spécifiquement pour le couvrement de murs et murets. La maison s'élève sur trois niveaux avec des ouvertures symétriques. Elle est couverte par un toit débordant soutenu par des jambes de force qui participent à l'ornement de la façade. Elle conserve un décor de ferronnerie varié avec des garde-corps à chaque fenêtre, des encadrements de fenêtres métalliques d'inspiration industrielle ornées de têtes de boulons en forme de fleurs, une marquise au-dessus de la porte d'entrée et des ancres de tirants métalliques en S sur les deux cheminées. Ces éléments de construction et de décor permettent de la dater à la limite entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle.

Un peu plus loin, au numéro 35, on retrouve une villa inscrite en léger retrait de voie. Absente des représentations du cadastre napoléonien, son style révèle plutôt un bâtiment construit à la fin du XIXe- début du XXe siècle. Elle est relativement étroite car elle ne s'étend que sur deux travées et s'élève sur deux niveaux et un niveau de combles. La toiture est en croupe (quatre pans) à pans très faiblement pentus, ce qui donne presque l'impression d'une absence de toit et la distingue des autres villas du village. Elle est couverte en tuiles mécaniques et ornée d'épis de faitage coniques en terre cuite. La maison conserve quelques éléments de décors de ferronnerie : linteaux métalliques à tête de boulons à motifs de fleurs, garde-corps de la fenêtre de l'étage, marquise sur la porte d'entrée et enfin une clôture en fer forgé.

Villa au 25 Grande rue
© PNRVF

Au 2 rue du Moulin, une autre villa s'élève à l'emplacement de l'ancienne place publique du village. Elle date probablement du troisième quart du XIXe siècle et fut construite suite au redressement de la Grande Rue, au déplacement du cimetière et à la création de la nouvelle place du village. Cela explique la forme irrégulière de la parcelle qui est assez exiguë par rapport à la taille de la villa. Celle-ci s'appuie sur le corps de l'ancienne Grande Ferme seigneuriale décrite plus haut. L'organisation symétrique de la façade et des ouvertures est renforcée par les deux imposantes cheminées de part et d'autre du toit. La maison possède une décoration relativement simple de modénature (bandeaux) et de ferronnerie. Une marquise orne le sommet de la porte d'entrée. Une petite niche est aménagée dans le mur de clôture et accueille la statuette d'un saint personnage.

Villa au 2 rue du Moulin
© PNRVF

Niche sur le mur de clôture de la villa © PNRVF

Un peu différent des constructions précédentes, un pavillon est situé au 10 Grande Rue, à l'angle de la rue des Baudes proche de la place de l'église. Le pavillon est une déclinaison plus modeste des maisons bourgeoises et aussi plus récente, car il apparaît au XXe siècle : il s'agit ici du seul pavillon année 1920-30 présent à Longuesse. Il est implanté au milieu de la parcelle, entouré d'un jardin et clos par une grille prolongeant un muret en moellon enduit couvert en tuiles mécaniques. Le principe de la maison individuelle au centre du jardin et en retrait de la rue est une caractéristique typique de l'habitat pavillonnaire du XXe siècle, qui se décline à la fin du siècle dans les pavillons de lotissements. De plan carré, il possède un étage et son élévation est typique des années 1920-1930. Elle est composée d'un *opus incertum* (moellon de forme irrégulière), animé par un traitement différent entre le soubassement et la partie supérieure du mur. Le soubassement est formé d'un appareil en pierre régulier jointoyé au ciment, tandis que la partie supérieure est composée de moellons irréguliers. Au-dessus des fenêtres, des linteaux en briques rouges et blancs créent une polychromie. La toiture à deux pans et un quart de croupe sur la façade est couverte en tuiles mécaniques et surmontée par des épis de faîtage conique à bulbe en terre cuite, au centre de la toiture d'un chat et d'une souris en terre cuite, éléments plus inhabituels. Une grande cheminée en brique s'appuie sur le pan sud de la toiture. Ce traitement, et l'aspect irrégulier tendent à rappeler que le pavillon s'inscrit dans un contexte rural, tout en conservant une architecture d'un certain standing.

Pavillon à l'angle de la rue des Baudes © PNRVF

CONCLUSION

Le tour d'horizon du patrimoine de Longuesse réalisé tout au long de cet Atlas permet de donner un aperçu de l'intérêt patrimonial de cette commune, mais aussi de contextualiser ces éléments du bâti sur le temps long, depuis les périodes protohistoriques documentées par l'archéologie jusqu'à la période contemporaine largement illustrée par les sources archivistiques.

Longuesse est une commune assez caractéristique des petits villages ruraux du Vexin français. Exemple de village-rue explicite aussi bien dans son urbanisme que dans son toponyme (Longuesse / grand axe), Longuesse illustre bien cette structuration particulière assez souvent représentée dans le Vexin français (Guiry-en-Vexin, Le Heaulme, Epiais-Rhus…). Longuesse rassemble également des éléments très caractéristiques du patrimoine des villages vexinois : importance des fermes et maisons rurales témoignant de l'économie agricole prédominante jusqu'au XXe siècle, présence de quelques maisons bourgeoises construites aux XIXe et XXe siècles pour des notables locaux, église médiévale au centre du village et mairie-école datée de la fin du XIXe siècle qui vient supplanter l'église dans son rôle de centre. Le village est marqué par son ambiance rurale, liée notamment à la typologie du bâti, à la forte présence de la pierre calcaire souvent enduite, de la variété des implantations (alternance des pignons et des façades sur rues, retrait ou non de la rue), ainsi qu'à l'importance des murs et clôtures qui assurent la continuité entre les différentes constructions.

Au fil de cet Atlas les grandes caractéristiques du patrimoine de Longuesse ont été mises en évidence en portant l'accent sur le patrimoine ordinaire. Celui-ci, bien que constitutif de l'identité villageoise et paysagère de la commune, reste toujours fragile et à préserver. La contextualisation historique de ces éléments a également été un axe fort de ce travail : en effet au-delà d'un inventaire des formes et des techniques, il s'agit de comprendre à quels besoins répondaient les architectures et dans quelques contextes historiques elles s'inscrivaient. Porter à connaissance de tous, et en premier lieu des habitants et des élus, la richesse patrimoniale de la commune semble nécessaire pour préserver les patrimoines et lutter contre la banalisation paysagère. Si la démarche de l'Atlas a ainsi permis d'enrichir le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Longuesse durant sa rédaction, il se veut aussi un outil de vulgarisation permettant de lire le bâti du village et d'en appréhender la diachronie.

Et demain ? Quelles perspectives envisager pour le patrimoine de Longuesse ?

Réaliser l'inventaire des patrimoines de Longuesse est une introduction essentielle pour envisager leur préservation et leur intégration dans un développement harmonieux de la commune. Inscrire cet inventaire dans une perspective historique pousse également à s'interroger sur le devenir de la commune et son inévitable évolution au fil du temps. Pour conclure cette démarche d'Atlas, il s'agit finalement d'ouvrir ici une réflexion prospective sur l'avenir de la commune.

Aujourd'hui : des outils clés pour la préservation des patrimoines

La connaissance du patrimoine est une étape préalable mais essentielle à sa préservation. Ainsi la démarche d'Atlas du patrimoine bâti menée à Longuesse en parallèle de la révision du PLU en 2019 a été une occasion d'inventorier les patrimoines de la commune et de porter cet inventaire à connaissance notamment des élus. Cet inventaire a pu être intégré au PLU de la commune apportant ainsi une protection à ces différents éléments de patrimoine. Il permet d'aller au-delà de la protection conférée par les seuls éléments classés ou inscrits, qui sont limités à Longuesse à la seule église du village.

Par ailleurs, Longuesse se trouve au cœur du site inscrit du Vexin français. Cette inscription, disposition du code de l'Environnement, permet d'instaurer des servitudes sur les espaces paysagers repérés remarquables et à préserver. Ainsi, toute construction susceptible de modifier le paysage est soumise à déclaration auprès de l'Etat. Le Vexin français est le plus grand site inscrit de France avec près de 50 000 hectares recoupant en grande partie le territoire du Parc naturel régional du Vexin français. Cette inscription est une protection supplémentaire pour la protection des paysages naturels et bâtis.

Malgré ces outils de protection, le patrimoine ordinaire reste fragile. En effet, ces bâtiments d'habitation ou utilitaires sont toujours utilisés et doivent donc répondre aux besoins des propriétaires, des usagers, etc. Le patrimoine ordinaire est donc sujet à des transformations constantes. Les réhabilitations et réaménagements de ces éléments de patrimoines nécessitent de véritables réflexions : comment adapter un bâtiment ancien à un nouvel usage moderne ? Comment apporter de meilleures performances énergétiques et environnementales sans dénaturer le bâti ? Quel vocabulaire architectural adopter pour rénover ou étendre le bâtiment ? Etc… Il ne serait pas pertinent d'apporter des réponses figées à ces questions complexes : les réponses sont à déterminer selon les typologies de bâti et les spécificités de chacun. Loin d'une réponse clé en main c'est une analyse personnalisée et approfondie de chaque type architectural qui permet d'orienter vers les meilleurs choix. Ainsi, outre les protections légales, c'est également l'information et la formation des acteurs du patrimoine, de l'urbanisme et les habitants dans leur ensemble qui permettent de soutenir ce haut niveau d'exigence.
A Longuesse, l'engagement à l'occasion du renouvellement du PLU d'une démarche BIMBY (Built in my Backy Yard) soutenue par le Parc naturel régional du Vexin français est un bon exemple des politiques d'urbanisme et de réhabilitation vertueuses qui peuvent être menées. Cette démarche a abouti à la réalisation de 22 entretiens entre architectes et propriétaires de la commune qui en avaient fait la demande.

Visite organisée dans le cadre de la révision du PLU en 2017 ©PNRVF

Le chantier des logements sociaux de la Grande Rue est aussi un exemple parlant de programme de rénovation exemplaire du patrimoine bâti. La commune a œuvré avec le soutien du Parc pour la rénovation d'une ancienne habitation pour créer trois logements sociaux neufs. Une partie du bâtiment (mur de clôture, auvent, appentis) en mauvais état a été détruite tandis que le logis central a été réhabilité pour accueillir un des appartements. Les parties anciennes ont été complétées par des constructions contemporaines en bois s'insérant harmonieusement dans le paysage urbain. Les techniques de réhabilitation et de construction ont été définies pour une écoconstruction et un respect du bâti traditionnel.

Exemple d'un chantier de réhabilitation du bâti ancien pour mettre en œuvre des logements sociaux © PNRVF

Demain : quel visage pour Longuesse dans les décennies à venir ?

Les documents cadre de l'urbanisme de Longuesse donnent des indices sur le futur visage de la commune. Au sein du PLU, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) définit en effet les grands enjeux de la stratégie d'aménagement globale du territoire dans une logique de développement durable. Ce document a identifié trois orientations majeures pour l'avenir de la commune :
- Un développement urbain mesuré et de qualité ;
- La préservation et l'amélioration du cadre de vie et du fonctionnement urbain ;
- La préservation et la valorisation du patrimoine paysager et environnemental.

Ces grandes orientations permettent d'ores et déjà d'imaginer le développement prévu dans la commune dans les années à venir. Dans un souci de préservation des terres agricoles et de la lutte contre l'artificialisation des sols, la commune a fait le choix d'une croissance maîtrisée de sa population. Un objectif a été fixé de 670 habitants pour 2035. Cette croissance implique la création d'environ 80 logements sur la commune. Pour éviter la consommation d'espaces naturels et agricoles, le développement se fera en priorité par densification en occupant les espaces libres ou interstitiels du tissu urbain existant et en reconvertissant d'anciens bâtiments agricoles ou urbains, comme préconisé par la démarche BIMBY. L'extension urbaine se limitera à 1,2 hectare dans le prolongement sud du village et à 0,29 hectare en face du cimetière.

La commune, tout en souhaitant aménager le village, en prévoyant par exemple de nouvelles places de stationnement, insiste dans son PADD sur l'importance du maintien de la qualité paysagère et architecturale du village, élément important du cadre de vie. Ainsi, elle prévoit de préserver les vues remarquables sur le paysage, de valoriser les entrées de village par des plantations, de mettre en valeur des éléments patrimoniaux (église, lavoir) par des aménagements (urbain, paysager) à leurs abords. La commune s'engage aussi dans son PLU à maintenir les éléments remarquables du patrimoine bâti identifié mais aussi les sentes qui constituent le maillage de circulation traditionnel du village.

Pour lutter contre le changement climatique et inscrire le développement du village dans une démarche écologique, la commune s'engage, outre la limitation de consommation de terres en extension de l'enveloppe urbaine, à maintenir les continuités écologiques (trames vertes et bleues) et à préserver les réservoirs écologiques.

La commune s'engage également à restaurer sa ceinture verte, c'est-à-dire la transition entre la partie urbanisée et le territoire naturel et agricole aux marges du village. Traditionnellement présentes autour de nombreux villages du Vexin, ces ceintures vertes composées de vergers, de prairies et de jardins assurent la continuité entre les espaces naturels et bâtis, bénéfiques tant du point de vue des paysages que de l'environnement.

La lecture des documents d'urbanisme éclaire la prise en compte globale de la préservation des patrimoines et des paysages. La commune tend donc à favoriser un développement harmonieux, qui permet d'allier les exigences de protections des espaces naturels et agricoles sans abandonner toutefois tout développement ou toute augmentation démographique. Ce choix rappelle que la protection des patrimoines bâtis et des tissus ruraux n'entraine pas une muséification des villages figés à une époque arbitraire mais au contraire les accompagne dans leur évolution en prenant en compte les données environnementales et paysagères.

Les obligations réglementaires ainsi que les documents d'urbanisme de la commune et les engagements tendent à dessiner un Longuesse de demain aux patrimoines bâtis préservés, à l'extension fortement limitée par une densification maîtrisée du bâti et une revitalisation de sa ceinture verte. La commune s'engage dans la rénovation du patrimoine bâti mais également dans sa valorisation, grâce à l'ensemble des actions participatives menées avec l'accompagnement du Parc naturel régional du Vexin français lors de la révision du PLU ou encore grâce à la mise en œuvre de cet Atlas qui en découle. Celui-ci se veut ainsi le bilan d'un projet au long cours sur les patrimoines de Longuesse mais aussi une porte d'entrée pour tous les curieux qui souhaiteraient se lancer dans la découverte du patrimoine de la commune.

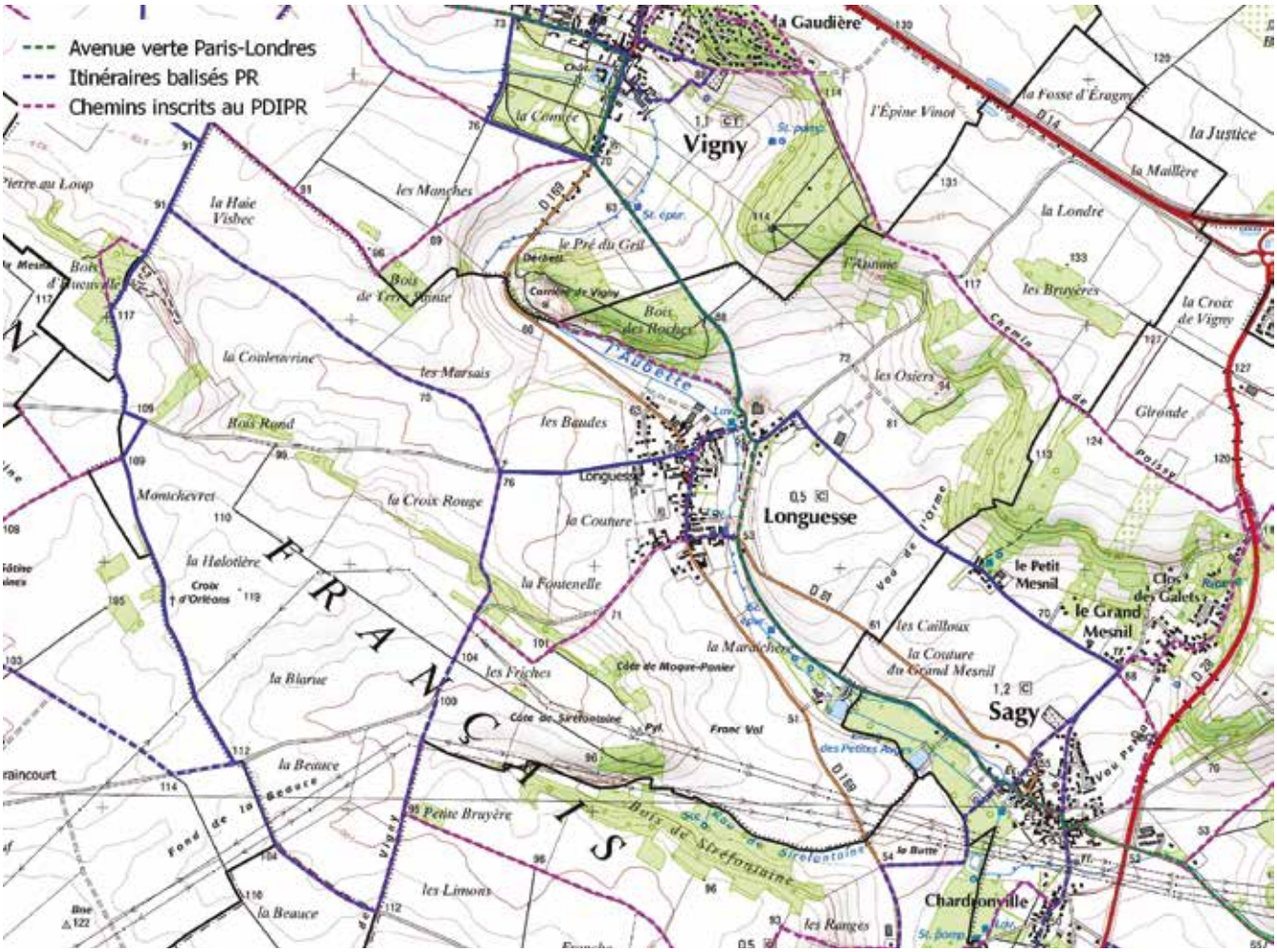

Carte des circulations douces autour de Longuesse © Carte PNRVF

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

ANGER D., *Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, tome 2 : Seine-et-Oise, 1907, 323 p.

ABERT Franck, VERMEERSCH Didier, WABONT Monique, *Carte archéologique de la Gaule : le Val d'Oise*, 2006, 495 p.

ARDOUIN Stéphane, « les stèles mérovingiennes, premiers témoignages des communautés chrétiennes rurales d'Ile-de-France », *Varia*, n°47, 2017, pp.53-76

BERTRAND Régis, « Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain », *Insaniyat*, n°68, 2015, pp. 107-135.

BOUILLART Jacques (Dom), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*, 1724, 328 p.

FERRET René, *Quelques familles vexinoises par un de leurs descendants*, 37 p.

LA MOTTE COLAS Marie de, « Les possessions territoriales de Saint-Germain-des-Prés du début du IXe au début du XIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Eglise de France, tome 43*, n°140, 1957, p.49-80.

PIGANIOL André, « Informations archéologiques. Paris (région nord) », *Gallia*, tome 23 fascicule 2, 1965, pp.301-327

POUPARDIN René, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés des origines au début du XIIIe siècle, tome 1* : 558-1182, 1909, 319 p.

ROBERT Sandrine, « Les itinéraires routiers anciens traversant le Val d'Oise », *Revue archéologique du Vexin français et du Val d'Oise*, 2007, n°38, pp.7-23

TOUPET Christophe, *La nécropole protohistorique de Longuesse : mode et rituel*, 1982, 41 p.

TOUPET Christophe, « Mode et rite funéraires de la nécropole HA B/C de Longuesse (Val d'Oise). Groupe de Longuesse, contexte européen », *Enclos funéraires et structures d'habitat en Europe du Nord-Ouest*, 1981, 17 p.

TUBOEUF Georges, *Monographie du Château et de l'église de Vigny*, 1902

TOULIER Bernard, « L'architecture scolaire au XIXe siècle : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires », *Histoire de l'éducation*, 1982, pp. 1-29

ZADORA-RIO Elisabeth, « Territoires paroissiaux et construction de l'espace vernaculaire », *Médiévales*, n°49, 2005.

SOURCES ARCHIVISTIQUES

Archives nationales de France

273AP/607	Etats d'archives, inventaires après décès et de dossiers divers de la succession Guéméné. XVIIIe-XIXe siècles
273AP/387	Titres de propriété des princes de Rohan-Soubise, baux, devis, plans, affiche de vente en 1822, baux des fermes de Vigny et de Longuesse, vente en 1844 par le mandataire du prince Benjamin de Rohan-Rochefort à Mme veuve Legrand. 1782-1844
273AP/602	Succession de la princesse Berthe de Rohan

Archives départementales du Val-d'Oise

2511 W 3121 à 3146	Dossier de pré-inventaire réalisé sur le patrimoine bâti et mobilier du département du Val-d'Oise
2 E 31 315 à 2 E 31 317	Registre notarié de Louis Auguste Bernard Ternisien 1836-1857
2 E 31 318	Registre notarié de Louis Auguste Bernard Ternisien et Ernest Dobigny 1857-1889
2 E 31 80	Partage entre M. Lahaye et les enfants Sannois en 1835
2 E 31 177	Inventaire après le décès de Mme Pellé en 1865
S187	Chemin de Fer d'intérêt local de Meulan à Magny-en-Vexin
O 4776 à O4778	Comptabilité de la commune de Longuesse
2 F 882	Commission des Antiquité et des Arts de Seine-et-Oise
3 P2631 à 2636	Plans du cadastre napoléonien 1835
3 P439 à 441	Matrices cadastrales avant 1914
3P 1269 à 1271	Matrices cadastrales après 1914
1 T 944	Monographie de l'instituteur de Longuesse
51 Fi 98	Plan terrier de Longuesse
C45/1	Plan d'intendance de Longuesse
2223 W 44	Remembrement de Longuesse

WEBOGRAPHIE

Val d'Oise My Balade, Disponible sur : https://valdoisemybalade.fr/

IGN, Géoportail, Disponible sur : https://www.geoportail.gouv.fr/

Le site des Plaques de Cocher, Disponible sur : https://plaquedecocher.fr/

Histoire et patrimoine du Vexin, Disponible sur : http://hpvexin.free.fr/

Le patrimoine bâti des Parcs naturels régionaux d'Île-de-France (websig, disponible sur : https://geo.pnr-idf.fr/adws/app/be53c2f2-c445-11eb-bc6f-db90e998cac4/index.html?context=q8fH)

ANNEXES

QUELQUES NOTIONS DE L'ANALYSE PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Authenticité : Persistance dans le temps de la forme et de la conception d'un élément, de ses matériaux, de ses fonctions et usages. L'authenticité permet d'exprimer le lien entre l'élément et ses valeurs (architectural, historique, ethnologique...). L'évaluation de l'authenticité doit être appréciée en fonction de la nature de l'élément et en tenant compte du contexte culturel, historique et géographique dans lequel il s'inscrit.

Conservation : Recouvre l'ensemble des opérations qui visent à comprendre une œuvre, à connaître son histoire et sa signification, à assurer sa sauvegarde matérielle et, éventuellement, sa restauration et sa mise en valeur.

Dénaturation : Intervention sur un élément susceptible d'altérer sa valeur et donc son authenticité (lisibilité des caractéristiques architecturales pour un édifice par exemple). La notion de dénaturation comporte une dimension appréciative dans la mesure où les objets architecturaux sont régulièrement adaptés aux nouveaux besoins auxquels ils doivent répondre. Il faut alors distinguer les transformations qui participent à la valeur de l'élément, de celles qui l'altèrent.

Intégrité : Degré de conservation et état sanitaire des principales caractéristiques d'un élément. Elément de paysage : Il s'agit d'objets remarquables (bâtiment, arbre isolé, mur...) composant les structures paysagères.

Paysage : Le terme admet de nombreuses définitions : la Convention européenne du paysage qui s'est tenue à Florence le 20 octobre 2000 en donne la définition suivante : « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » et qui concerne « tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien ou les paysages dégradés ».

Structure paysagère : Il s'agit d'un élément ou d'une combinaison d'éléments de paysage qui contribue à organiser le paysage et à façonner l'identité d'un territoire. Les structures paysagères se présentent comme un ensemble d'éléments végétaux, minéraux, hydrauliques, agricoles, urbains formant des systèmes cohérents.

LES CRITÈRES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL (VALEUR)

Architectural : Ce critère a trait aux éléments constitutifs du bâtiment, à la qualité de ses volumes, éléments architecturaux, décoratifs et mobiliers, de ses matériaux et techniques de construction. Il prend également en compte la représentativité et l'originalité artistique ou typologique de l'édifice.

Historique : Ce critère renvoie à l'ancienneté de l'objet identifié, à sa place dans l'histoire architecturale, culturelle, économique, sociale, locale ou plus globale, au lien qu'il entretient avec un événement historique majeur, à l'éventuelle notoriété de ses auteurs (architectes, maître d'oeuvre, artisans...).

Ethnologique : Ce critère renvoie à l'importance du lieu pour les habitants (mémoire, émotion), à son rôle symbolique pour la collectivité et la population.

Pittoresque : L'évaluation du caractère pittoresque d'un objet dépend de la subjectivité de l'enquêteur réalisant l'inventaire. Il est lié au regard porté sur le paysage, aux sensations provoquées, à l'émotion. Ce critère est lié à une approche essentiellement sensible et esthétique, qui considère l'objet indifféremment de ses usages ou de ses fonctions.

Urbain et paysager : Ce critère est lié au degré de visibilité de l'élément identifié depuis l'espace public (totale, partielle ou nulle) et à sa situation dans le paysage urbain ou rural (perspectives visuelles sur le bâtiment, élément faisant office de signal, importance dans la construction d'un paysage bâti homogène ou au contraire dissonance dans ce paysage...).

Elément patrimonial
Mur
Parc et jardin
Cour
Bâti dur
Bâti léger
Parcelle
50
0
50
100 m

INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX REPÉRÉS

Eléments décrits dans l'Atlas

Eglise Saint-Gildard, Place de l'Eglise
Mairie, 14 Grande Rue
Ancienne ferme, Place de l'Eglise
Ferme « Ambeza », 49 Grande Rue
Bâtiment de l'ancienne ferme seigneuriale, 2 à 6 rue du Moulin
Bâtiment de l'ancienne ferme seigneuriale, 6 impasse du Porche
Ancienne charreterie, 2 Clos du Moulin
Lavoir, rue du Moulin
Abreuvoir-pédiluve, rue du Moulin
Moulin, à l'angle de la rue du Moulin et du chemin des Marais
Maison de notable, 18 Grande Rue
Ancienne ferme et forge, 16 Grande Rue
Ancienne ferme, 2 rue du Président Wilson
Maison de bourg, 2 rue de la Fontenelle
Lavoir, rue de l'Aubette
Croix, Angle de la Grande Rue et de la rue de la Fontenelle
La Croix-Rouge, au carrefour de la chaussée Brunehaut et du 5 route de Frémainville
Croix de cimetière
Croix d'Orléans
Maison bourgeois, 2 rue du Moulin
Maison de bourg, 13 Place de l'église
Villa, 19 Grande Rue
Pompe à eau, Grande Rue
Villa, 34 Grande Rue
Maison rural, 31 Grande Rue
Ancienne gare, Rue des Marais
Transformateur, rue de l'Aubette
Pavillon, 10 Grande Rue
Maison rurale 38 Grande Rue
Maison de bourg, 30 et 32 Grande Rue
Maison de bourg, 41 Grande Rue

FRISE CHRONOLOGIQUE LONGUESSE

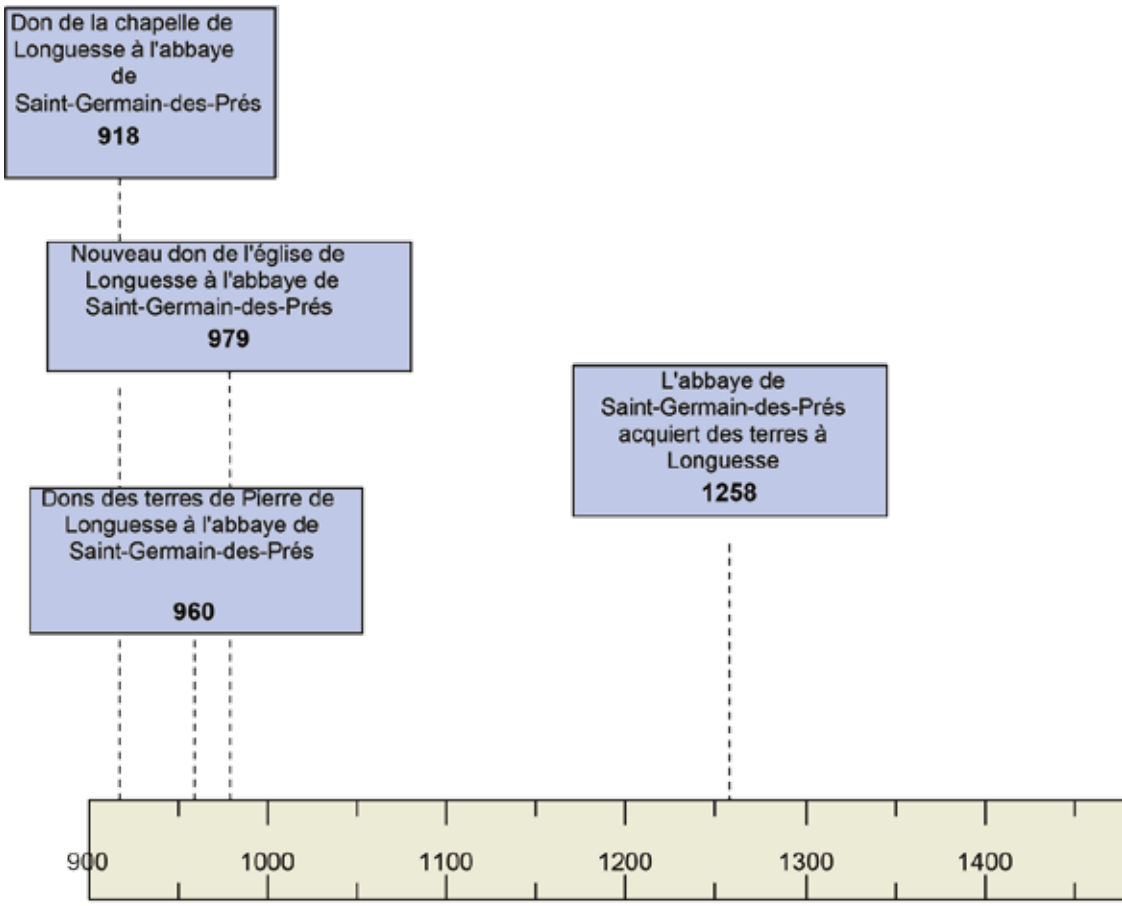

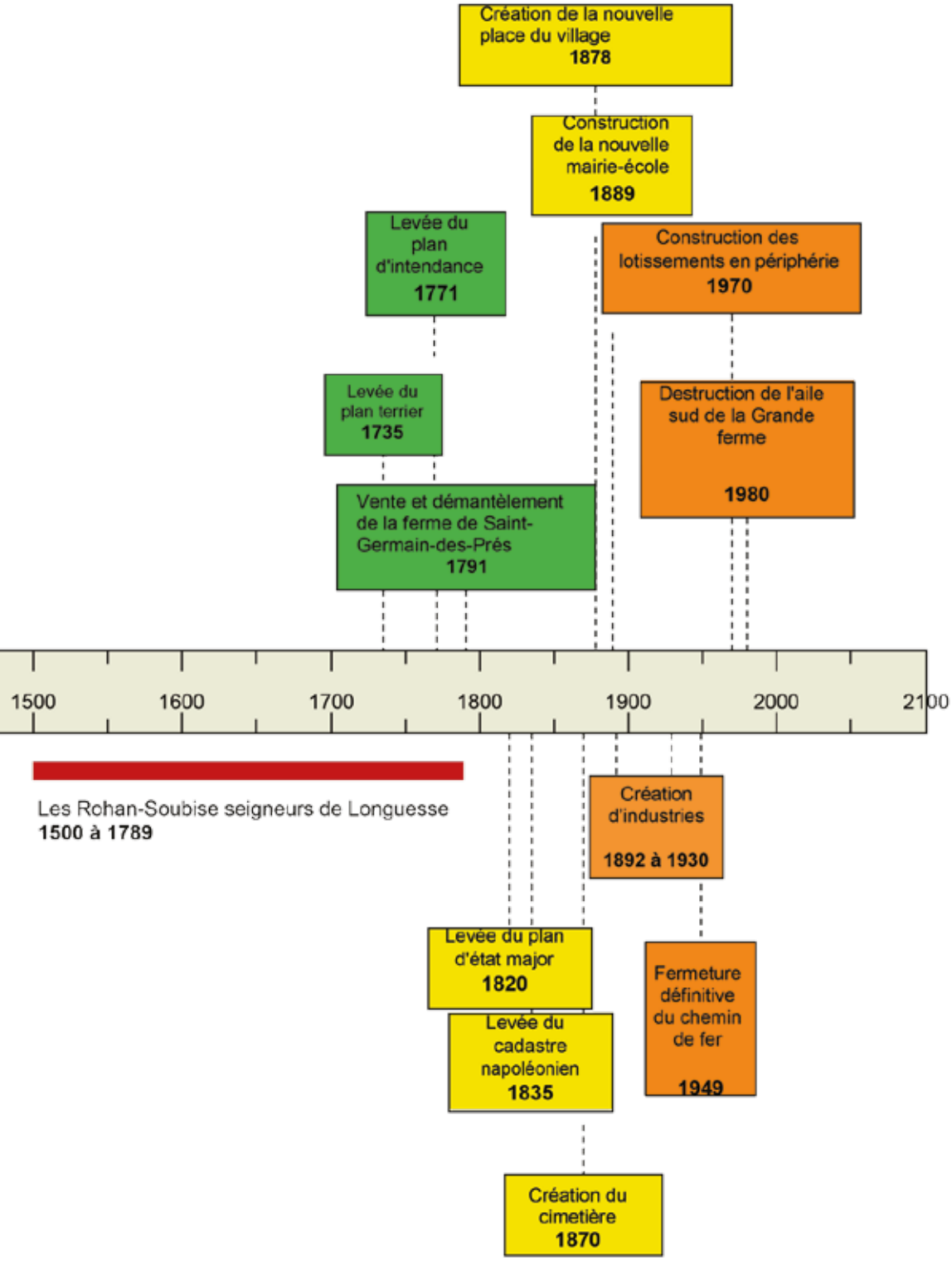
Création de la nouvelle place du village
1878
Construction de la nouvelle mairie-école
1889
Levée du plan d'intendance
1771
Construction des lotissements en périphérie
1970
Levée du plan terrier
1735
Destruction de l'aile sud de la Grande ferme
1980
Vente et démantèlement de la ferme de Saint-Germain-des-Prés
1791
1500
1600
1700
1800
1900
2000
2100
Les Rohan-Soubise seigneurs de Longuesse
1500 à 1789
Création d'industries
1892 à 1930
Levée du plan d'état major
1820
Fermeture définitive du chemin de fer
1949
Levée du cadastre napoléonien
1835
Création du cimetière
1870

LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES DU PATRIMOINE DU QUOTIDIEN

Une typologie est un ensemble de types, une classification d'éléments selon un certains nombres de critères. Ainsi il est possible d'établir des typologies de construction en fonction des caractéristiques des bâtiments (forme, taille, agencement, fonction, etc). La typologie retenue pour l'Atlas se base largement sur celles établies par le SPI de la Région Île-de-France dans le cadre de leurs diagnostics communaux réalisés avec le CAUE des Yvelines.

Les fermes

Les fermes se présentent le plus souvent comme des îlots fermés, encadrant une vaste cour. Les corps de façade sont généralement orientés Nord/Sud, prolongés d'ailes en retour destinées à un usage agricole. La ferme est souvent close par des murs en pierre dans le prolongement des corps bâtis. Le logis présente la même élévation et le même décor qu'une maison de bourg. La limite reste souvent floue entre les plus petites fermes et les maisons rurales les plus importantes, disposant d'annexes importantes. Dans une ferme, les annexes agricoles de la ferme sont cependant plus vastes que le bâtiment d'habitation et sont spécialisées selon leur usage (grange, étable, bergerie, fournil, remise...).

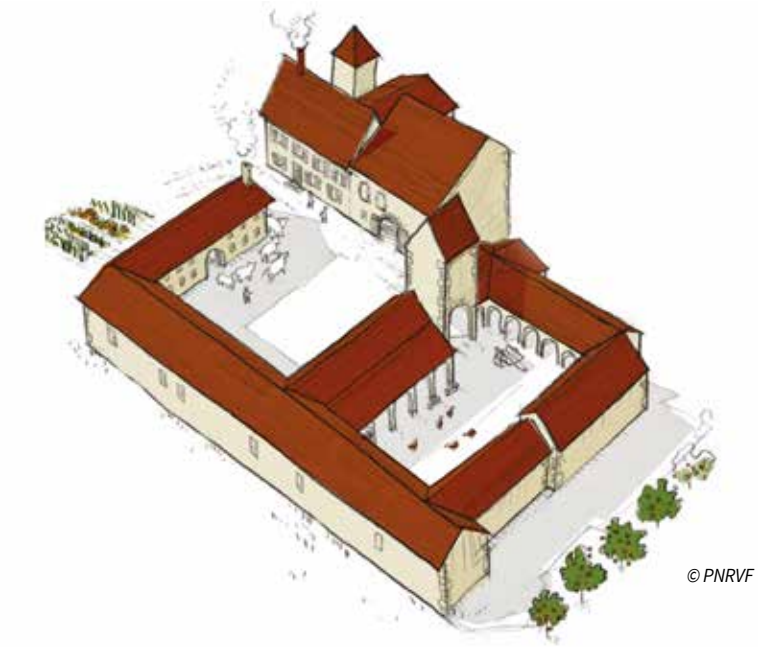

© PNRVF

Les maisons rurales

Elles se présentent comme un volume simple, de un ou deux niveaux, et sont généralement construites en moellons de calcaire et/ou de meulière (avec présence de moellons de grès) dans des proportions variables selon la localisation. Elles sont le plus souvent enduites de plâtre ou d'un mélange de chaux et de plâtre. Comme la maison de bourg, le traitement des façades est différent à l'échelle d'une construction avec généralement (mais pas systématiquement) un enduit plein pour les façades principales (la présence d'une corniche ou de modénatures constitue un indice fort pour identifier les façades couvertes d'un enduit plein). La façade sur cour ou sur voie va parfois être percée de lucarnes fenières ou gerbières. Hétérogène, la maison rurale se caractérise par la présence d'une cour que l'on traverse pour entrer dans la maison. De ce fait, elle n'occupe pas toute la largeur de la parcelle. Elle peut disposer d'annexes agricoles plus ou moins étendues. Elle a en général des ouvertures disposées irrégulièrement sur la façade.

La grande variété des implantations à l'échelle d'un secteur, voire d'une rue (qui répond à des contraintes d'usage et de topographie), est une des principales caractéristiques de la maison rurale. La continuité sur voie va parfois être assurée par les murs de clôture.

© PNRVF

Les maisons de bourg

La maison de bourg se présente comme un volume simple généralement de deux ou trois niveaux. Matériaux et enduits sont similaires à ceux de la maison rurale. En revanche, sa façade est souvent composée et s'enrichit d'un décor et de modénatures (corniche, bandeau mouluré ou en méplat). En général, ses travées sont régulières. Les façades sont souvent hiérarchisées avec un enduit plein sur rue et un enduit à pierre-vue sur les façades arrières et latérales. La maison de bourg est implantée à l'alignement de la voie et occupe toute la largeur de la parcelle.

© PNRVF

Les maisons à porte-charretière

Elles présentent un aspect différent selon que l'on se trouve dans un secteur à caractère urbain ou plus rural. Dans les secteurs ruraux, les entrées charretières sont parfois surmontées d'une fenêtre gerbière témoignant de l'usage agricole de l'édifice. En milieu plus urbain, les travées sont régulières. Une boutique est parfois adjacente à la porte-charretière car c'est une maison de commerçant. Là encore, le remaniement des rez-de-chaussée consécutif à la disparition des activités commerciales ou agricoles a pu entraîner des modifications significatives des façades. De même, les porte-charretières étant souvent utilisées pour les garages, une certaine prudence s'impose pour distinguer les authentiques maisons avec porte-charretière, des maisons dont le premier niveau a été modifié pour accueillir une automobile.

Les propriétés bourgeoises

La propriété bourgeoise connaît trois grandes variantes typologiques (la maison de notable, la villa et le pavillon). Elle se présente comme une maison individuelle, le plus souvent implantée en milieu de parcelle et à laquelle on accède par le jardin. Villas et maisons de notable sont de grande taille (un étage carré et plusieurs travées) et disposent parfois de communs (maisons de gardien, écurie et garage ou annexes diverses). La maison de notable compte plus de cinq travées.

Les pavillons sont de dimensions plus modestes et ne comptent généralement qu'un niveau. Ils connaîtront une forme de prolongement dans l'habitat pavillonnaire standardisé à partir de la deuxième du XXème siècle.

Un soin particulier est apportée aux décors extérieurs qui reflètent les modes et courants architecturaux dans lesquels s'inscrit la maison (néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste, Art nouveau, Art déco). Les marquises et les garde-corps en fer et fonte forgés ou moulés, contribuent à l'animation des façades. Les règles de composition des façades correspondent à ces mêmes courants architecturaux (avec une symétrie plus marquée, un ordonnancement plus rigoureux et un appareillage plus régulier pour les maisons néoclassiques). L'emploi de la meulière ou du rocaillage en meulière est assez fréquent pour les maisons, villas et pavillons de la fin du XIXème siècle et du début du XXe siècle. L'usage de la brique, parfois polychrome, pour les arcs ou les linteaux des baies ainsi que pour les souches de cheminée et ponctuellement en façade est également fréquent. Indépendamment de ces caractéristiques architecturales, la maison bourgeoise est entourée d'un jardin ou parc de plus ou moins grande taille auquel on accède par un portail soigné, monumental. En général, la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique. Par la qualité de leur architecture, de leur jardin et du traitement des limites entre espaces privés et espaces publics, les propriétés bourgeoises contribuent à la valeur paysagère des rues et ensembles dans lesquelles elles s'inscrivent.

© PNRVF

GLOSSAIRE

Appareil : manière de tailler et de disposer les matériaux de maçonnerie dans une construction.

Assise : rangée horizontale de matériaux appareillés.

Berthelet : outil à deux tranchants lisses utilisé pour recouper les enduits de plâtre et de chaux.

Blocage : maçonnerie de moellons noyés dans le mortier.

Bossage : saillie à la surface d'un mur de pierre ou de maçonnerie. Le bossage est utilisé le plus souvent avec un but décoratif pour animer la façade.

Céramique architecturale : ce terme désigne tous les éléments à base d'argile, transformés par la cuisson (tuile, brique...) mais il est le plus souvent employé pour désigner des éléments décoratifs en terre cuite.

Chaîne : ossature verticale permettant le renforcement de la maçonnerie au moyen d'un appareil plus résistant, par exemple à l'angle de deux murs (chaîne d'angle).

Chant : plus petit côté de la section d'une pierre équarrie. Les pierres « de chant » ou « sur chant » sont posées sur la petite face, le sens de leur longueur étant horizontal et celui de leur largeur vertical. Dans le cas contraire (pierres posées avec leur longueur dans le sens vertical), elles sont dites « de bout».

Chaperon : couronnement du faîte d'un mur de clôture ou de soutènement.

Charetterie : bâtiment abritant des charrettes.

Claveau : élément en forme de coin, dans un arc ou une voûte.

Clé : claveau formant le faîte d'un arc ou d'une voûte.

Corniche : moulure ou ensemble de moulures saillantes en plâtre ou en pierre couronnant une élévation et prolongeant l'avancée du toit et permettant d'éloigner le ruissellement des eaux pluviales.

Croupe : versant de toit à l'extrémité d'un comble qui réunit les principaux pans de toiture.

Décroutage : action de supprimer l'enduit apparent d'un mur et éventuellement de laisser apparent le système constructif.

Enduit : préparation allant de pâteuse à fluide appliquée sur les surfaces (murs en général) pour les lisser et les protéger. L'enduit est constitué d'un liant, d'une charge et d'un granulat.

Epi de faîtage : élément décoratif (en métal ou en terre cuite) placé aux extrémités d'un faîtage de toiture, soit à la pointe d'un toit conique ou en pavillon.

Etalement urbain : l'étalement urbain correspond à l'augmentation de la superficie d'une ville. Elle se caractérise donc par la construction de nouveaux bâtiments sur des surfaces jusqu'ici vides en périphérie. L'étalement urbain s'accompagne d'une baisse de la densité de population, les habitants étant répartis sur une surface plus importante.

Fenêtre gerbière : fenêtre par laquelle on dépose les gerbes (de fourrages, de céréales, etc.) à l'intérieur d'une grange. La fenêtre gerbière est située haut sur le mur et fermée par une porte.

Jambe étrière : chaîne supportant les fermes de la charpente.

Joint : intervalle, avec ou sans mortier, laissé entre deux éléments d'une maçonnerie.

Joint beurré : joint épais recouvrant partiellement la pierre.

Marquise : auvent vitré protégeant une porte d'entrée, un perron, une devanture…

Modénature : traitement ornemental des façades d'un édifice, dans la continuité des enduits. La modénature est créée par un travail en creux ou en relief, continu (moulures) ou répétitif (modillons, bossages, tables…)

Moellon : bloc de pierre de petite dimension, brut, ébauché ou légèrement équarri.

Parcelle cadastrale : une parcelle cadastrale est une unité de terrain d'une seule nature (culture, bois, maison, chemin, etc.) enregistrée au cadastre. Sur chaque parcelle s'exerce un certain nombre de droits (propriété, usufruits, etc.).

Anomalie parcellaire : parcelle à la forme très irrégulière que la topographie seule ne peut expliquer. Leur forme (s'éloignant du rectangle) est discordante avec celle du parcellaire environnant.

Parement : face extérieure d'un mur ou d'une pierre destinée à être vue sans qu'on ait à l'enduire.

Pignon : la partie haute et triangulaire d'un mur entre les deux versants du toit d'un bâtiment. Le pignon correspond au petit côté d'une maison ou d'une construction en général.

Pierre de taille : pierre généralement d'assez grande dimension dont les faces sont taillées.

Plate-bande : linteau clavé porté présentant une face inférieure plane.

Plan Local d'Urbanisme : Le PLU (qui remplace depuis la loi SRU de décembre 2000 le Plan d'Occupation des Sols, POS) est à fois le document qui précise le projet d'aménagement pour la totalité du territoire communal et le document cadre utilisé pour définir le projet d'aménagement de la commune et le droit des sols permettant de délivrer des autorisations d'urbanisme. Dans les POS et PLU, le Code de l'Urbanisme prévoit depuis longtemps la possibilité de préserver les éléments du patrimoine bâti et naturel. La formulation des articles a cependant été régulièrement enrichie au fil du temps. Depuis l'ordonnance du 23 septembre 2015, patrimoines urbain, architectural, paysager et naturel, auparavant liés, relèvent de deux articles distincts. C'est l'article L.151-19 du CU qui traite de la protection du patrimoine bâti et paysager. Sa formulation est la suivante : «Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Porche : espace couvert en avant de l'entrée d'un édifice. Il peut être inscrit dans un bâtiment ou indépendant.

Reprise : action de refaire une partie de mur et résultat de cette action.

Solde migratoire : correspond à la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire (commune, département, région, pays…) et ceux qui en sont sortis. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Style gothique : style architectural médiéval apparu en France dans la seconde moitié du XIIe siècle, pour la construction des édifices religieux. Il se caractérise en particulier par l'usage de la voûte sur croisée d'ogive.

Style roman : style architectural médiéval allant du XIe au XIIe siècle, pour la construction des édifices religieux. Il se caractérise par un usage de l'arc en plein cintre, de la voûte en berceau et de la voûte d'arête.

Système d'Information Géographique ou SIG : un SIG est un logiciel informatique qui permet de stocker et de traiter des données spatiales. Le SIG permet d'acquérir, d'organiser, de traiter et de restituer des données géographiques sous forme de cartes et de plans.

Travée : en architecture, une travée est une portion bâtie entre deux points d'appuis principaux (colonnes, piliers, arêtes, etc)

Crédits photos :
© PNRVF ; © Marie-Elise Beyne ; © Open Street Map; © Archives départementales du Val d'Oise (ADVO) ; © Gallica ; © IGN - Géoportail; © VISIAURIF ; © DR ; © Villes vivantes

Conception et maquettage : Florilèges • Impression : SIFF - 18 • Juin 2022

«Si Longuesse ne doit pas prospérer en population, il est appelé certainement à prospérer en richesse.[...] Le sol est bon, il faut espérer. Labourons, ensemençons, cultivons notre jardin.»

E. Peuchaud, instituteur de Longuesse, 1899

Le Parc naturel régional du Vexin français mène depuis sa création de nombreuses actions dans le cadre de sa politique de valorisation et de préservation des patrimoines. La préservation du paysage, la maîtrise de l'évolution du territoire et de l'urbanisme, la politique de l'habitat, l'architecture et la valorisation du patrimoine bâti sont en effet parmi les actions fortes du Parc.
La labellisation Pays d'Art et d'Histoire (PAH) a conduit à l'engagement d'un nouveau chantier, l'élaboration des atlas du patrimoine bâti conduits avec les habitants et impliquant les acteurs concernés.

Contacts :
Pôle Education, Culture et Patrimoines
Léa Pétard, chargée de mission Culture et Valorisation des patrimoines
l.petard@pnr-vexin-francais.fr

Pôle Aménagement
Patrick Gautier, responsable du pôle
p.gautier@pnr-vexin-français.fr

Maison du Parc
95450 Théméricourt
01 34 48 66 10
contact@pnr-vexin-francais.fr

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité
Région îledeFrance
Parc naturel régional du Vexin français
Longuesse
VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE